



**INVESTIR,
C'EST AUSSI AGIR**

91-93 BOULEVARD PASTEUR
CS61595
75015 Paris Cedex 15
T 01 53 15 70 00
WWW.CPR-AM.COM

CPR OBLIG 12 MOIS

**OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français**

**RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 28 SEPTEMBRE 2023**

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	15
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	31
Informations spécifiques	33
Informations réglementaires	34
Certification du Commissaire aux comptes	40
Comptes annuels	45
Bilan Actif	46
Bilan Passif	47
Hors-Bilan	48
Compte de Résultat	49
Annexes aux comptes annuels	50
Règles et méthodes comptables	51
Evolution de l'Actif net	55
Compléments d'information	56
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	67
Inventaire	68
Annexe(s)	75
Information SFDR	76
Loi Energie Climat (LEC)	87

Produit

CPR Oblig 12 Mois - P

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010304089 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Oblig 12 Mois, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Obli. & titres créance int.

Objectifs : En souscrivant dans CPR Oblig 12 Mois, vous investissez dans un portefeuille composé de produits obligataires, monétaires et de dépôts de la zone OCDE.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure de 0.60% à celle de l'indice ESTR capitalisé sur la période de détention conseillée (de 12 mois).

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux et l'exposition au risque crédit OCDE via des titres vifs ou dérivés de crédit. L'exposition crédit est déterminée à partir d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. Le FCP détiendra des titres d'émetteurs appartenant principalement à l'univers des signatures de catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion et des dépôts effectués auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers. Ces investissements représenteront au minimum 75% du portefeuille. Le FCP s'autorise néanmoins un investissement de 10% maximum de l'actif net en supports appartenant à la catégorie "Speculative Grade" c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note global ESG.
- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi

pour le calcul de la note globale).

D'autre part, la Société de gestion s'assure :

- Que la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés.
- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre -1 et +2.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.emmi-benchmarks.eu>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Oblig 12 Mois.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 12 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 12 mois	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 12 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au prospectus de CPR Oblig 12 Mois.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2019 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/04/2016 et 27/04/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2022 et 21/09/2023

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 12 mois*
Coûts totaux	€262
Incidence des coûts annuels**	2,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,62% avant déduction des coûts et de -2,00% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.		Jusqu'à 100 EUR
Coûts d'entrée	de Un maximum de 1,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	99 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,48% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	47,03 EUR
Coûts de transaction	de 0,08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	8,10 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 20% de l'écart de l'actif net de la part et de celui de l'actif de référence. Indice de performance : ESTR + 0,60%. Méthode ESMA depuis 01/10/2021. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	7,43 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 12 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 an. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Oblig 12 Mois pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France

Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Oblig 12 Mois - I

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010934042 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Oblig 12 Mois, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Obli. & titres créance int.

Objectifs : En souscrivant dans CPR Oblig 12 Mois, vous investissez dans un portefeuille composé de produits obligataires, monétaires et de dépôts de la zone OCDE.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure de 0.60% à celle de l'indice ESTR capitalisé sur la période de détention conseillée (de 12 mois).

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux et l'exposition au risque crédit OCDE via des titres vifs ou dérivés de crédit. L'exposition crédit est déterminée à partir d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. Le FCP détiendra des titres d'émetteurs appartenant principalement à l'univers des signatures de catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion et des dépôts effectués auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers. Ces investissements représenteront au minimum 75% du portefeuille. Le FCP s'autorise néanmoins un investissement de 10% maximum de l'actif net en supports appartenant à la catégorie "Speculative Grade" c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note global ESG.
- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi

pour le calcul de la note globale).

D'autre part, la Société de gestion s'assure :

- Que la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés.
- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre -1 et +2.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.emmi-benchmarks.eu>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Oblig 12 Mois.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 12 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 12 mois	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 12 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 090 Rendement annuel moyen -9,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 550 Rendement annuel moyen -4,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 820 Rendement annuel moyen -1,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €10 160 Rendement annuel moyen 1,6%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au prospectus de CPR Oblig 12 Mois.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2019 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/12/2014 et 30/12/2015

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2022 et 21/09/2023

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 12 mois*
Coûts totaux	€238
Incidence des coûts annuels**	2,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,59% avant déduction des coûts et de -1,80% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.		Jusqu'à 100 EUR
Coûts d'entrée	de Un maximum de 1,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	99 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	de 0,27% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	27,13 EUR
Coûts de transaction	de 0,08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	8,10 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	de 20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 20% de l'écart de l'actif net de la part et de celui de l'actif de référence. Indice de performance : ESTR + 0,30%. Méthode ESMA depuis 01/10/2021. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	3,96 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 12 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 an. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Oblig 12 Mois pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France

Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Oblig 12 Mois - S

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013224656 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Oblig 12 Mois, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Obli. & titres créance int.

Objectifs : En souscrivant dans CPR Oblig 12 Mois, vous investissez dans un portefeuille composé de produits obligataires, monétaires et de dépôts de la zone OCDE.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure de 0.60% à celle de l'indice ESTR capitalisé sur la période de détention conseillée (de 12 mois).

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux et l'exposition au risque crédit OCDE via des titres vifs ou dérivés de crédit. L'exposition crédit est déterminée à partir d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. Le FCP détiendra des titres d'émetteurs appartenant principalement à l'univers des signatures de catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion et des dépôts effectués auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers. Ces investissements représenteront au minimum 75% du portefeuille. Le FCP s'autorise néanmoins un investissement de 10% maximum de l'actif net en supports appartenant à la catégorie "Speculative Grade" c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note global ESG.
- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi

pour le calcul de la note globale).

D'autre part, la Société de gestion s'assure :

- Que la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés.
- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre -1 et +2.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.emmi-benchmarks.eu>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Oblig 12 Mois.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 12 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 12 mois	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 12 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €8 270 Rendement annuel moyen -17,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €8 690 Rendement annuel moyen -13,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €8 940 Rendement annuel moyen -10,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 250 Rendement annuel moyen -7,5%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au prospectus de CPR Oblig 12 Mois.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2019 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2017 et 28/02/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2022 et 21/09/2023

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 12 mois*
Coûts totaux	€1 117
Incidence des coûts annuels**	11,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,63% avant déduction des coûts et de -10,60% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.		Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts d'entrée	de Un maximum de 1,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	90 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	15,66 EUR
Coûts de transaction	de 0,08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	7,37 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 20% de l'écart de l'actif net de la part et de celui de l'actif de référence. Indice de performance : ESTR. Méthode ESMA depuis 01/10/2021. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	3,69 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 12 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Oblig 12 Mois pour plus de détails concernant les rachats.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France

Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Produit

CPR Oblig 12 Mois - R

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013294675 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Oblig 12 Mois, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Obli. & titres créance int.

Objectifs : En souscrivant dans CPR Oblig 12 Mois, vous investissez dans un portefeuille composé de produits obligataires, monétaires et de dépôts de la zone OCDE.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure de 0.60% à celle de l'indice ESTR capitalisé sur la période de détention conseillée (de 12 mois).

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux et l'exposition au risque crédit OCDE via des titres vifs ou dérivés de crédit. L'exposition crédit est déterminée à partir d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. Le FCP détiendra des titres d'émetteurs appartenant principalement à l'univers des signatures de catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion et des dépôts effectués auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers. Ces investissements représenteront au minimum 75% du portefeuille. Le FCP s'autorise néanmoins un investissement de 10% maximum de l'actif net en supports appartenant à la catégorie "Speculative Grade" c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note global ESG.
- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi

pour le calcul de la note globale).

D'autre part, la Société de gestion s'assure :

- Que la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés.
- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre -1 et +2.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.emmi-benchmarks.eu>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Oblig 12 Mois.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 12 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 12 mois Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 12 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 100 Rendement annuel moyen -9,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 550 Rendement annuel moyen -4,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €9 840 Rendement annuel moyen -1,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts €10 160 Rendement annuel moyen 1,6%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au prospectus de CPR Oblig 12 Mois.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2019 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2016 et 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2022 et 21/09/2023

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 12 mois*
Coûts totaux	€242
Incidence des coûts annuels**	2,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,83% avant déduction des coûts et de -1,60% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.		Jusqu'à 100 EUR
Coûts d'entrée	de Un maximum de 1,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	99 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,33% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	32,18 EUR
Coûts de transaction	de 0,08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	8,10 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 20% de l'écart de l'actif net de la part et de celui de l'actif de référence. Indice de performance : ESTR + 0,35%. Méthode ESMA depuis 01/10/2021. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	2,08 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 12 mois est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 an. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Oblig 12 Mois pour plus de détails concernant les rachats.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France

Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Compte rendu d'activité

Octobre 2022

En octobre, la situation des banques centrales reste compliquée, préoccupées par le risque de désancrage des anticipations d'inflation, mais aussi par les risques de baisse de la croissance. Ainsi, en octobre, la BCE a réitéré son engagement ferme à lutter contre l'inflation et a augmenté ses taux directeurs de 75 points de base, comme prévu par le marché. L'inflation reste "beaucoup trop élevée" et "restera au-dessus de l'objectif pendant une période prolongée". La BCE semble également préoccupée par l'évolution de la croissance et s'attend à un nouvel affaiblissement de l'activité économique pour le reste de l'année et le début de l'année prochaine. La nouvelle communication laisse entrevoir une poursuite des hausses de taux moins agressive. La BCE poursuivra son approche "réunion par réunion", mais en tenant compte de la croissance. Les chiffres préliminaires du PIB de la zone euro en glissement trimestriel sont conformes aux attentes, avec une croissance de +0,2%, mais inférieure à celle du trimestre précédent (+0,8%). L'attention des marchés est également focalisée sur la FED et sur un futur ralentissement des hausses de taux, dans un contexte où l'économie américaine est plus résistante que prévu, avec un marché du travail toujours solide, ayant créé 437 000 emplois en septembre. Lors de la prochaine réunion qui se tiendra la première semaine de novembre, le FOMC devrait relever les taux de 75 points de base pour la quatrième fois consécutive, pour les porter dans une fourchette de 3,75 % à 4 %, le niveau le plus élevé depuis 2008. Dans ce contexte, le taux 10 ans américain a terminé le mois à 4,04 % (en hausse de 22 pbs sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à près de 2,13 %, soit +3 pb par rapport à septembre. Le spread BTP/Bund a terminé le mois à 214bps, en baisse de 25pbs. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont resserrés de 9bps et 8bps, respectivement. Les marchés du crédit ont retrouvé une certaine stabilité en octobre malgré un mois riche en événements (démission inattendue du Premier ministre du Royaume-Uni, publication de l'inflation de la zone euro à 9,9 %). Les primes de crédit se sont ainsi resserrées nettement sur la partie dérivée qui avaient atteint des records sur l'année (-21 pbs à 114 pbs pour l'Itraxx Main, -86 pbs à 555 pbs pour le Xover). De façon similaire sur les marchés cash, ce resserrement est plus fort sur le High Yield que l'Investment Grade (-45pbs à 580 pbs pour l'indice BoAML Euro High Yield contre -5 pbs à 216 pbs pour l'indice BoAML Euro Corporate). En termes de performance totale, la hausse des taux a toutefois grevé une partie de ce gain sur la partie crédit (+0.47% de contribution de la partie crédit de l'Euro Investment Grade mais +0.19% en performance totale sur le mois). Il est également à noter que la légère compression des primes de crédit sur l'Investment Grade est imputable au resserrement des swap spreads qui ont également reflué, entre -5 pbs et -10 pbs sur la courbe. L'activité du marché primaire, en hausse par rapport au mois de septembre, continue malgré tout de rester sur des niveaux réduits (11Mds€ sur le segment Investment Grade, 0.4Md€ sur le High Yield). La courbe de swap €STR continue sa remontée. Le taux swap €STR 3 mois est remonté de +46 bps passant de 1,24% à 1,70%. Le niveau de swap 1 an remonte aussi mais dans une moindre mesure avec +16bps sur le mois passant de 2,29% à 2,45%. L'€STR a terminé le mois à 0,65%. Sur le marché monétaire, le niveau à 1 an des émetteurs bancaires français reste à €STR +25 en moyenne. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire représente 11.78% de l'actif. Nous maintenons la sensibilité crédit à 1,38. La sensibilité au taux du portefeuille reste stable à 0,18. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de BBB+. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence

Novembre 2022

Les marchés ont été portés ce mois-ci par des signes indiquant que la dynamique d'inflation commençait à s'atténuer dans les principales économies, avec des surprises à la baisse aux États-Unis et dans la zone euro selon les dernières données. Les indicateurs de l'IPC dans la zone euro sont tombés à 10 % en novembre, avec une baisse significative de la contribution de l'énergie, inférieure aux attentes des enquêtes (10,4 %) et en baisse par rapport aux 10,7 % d'octobre. Pour la première fois en 18 mois, le ralentissement de l'inflation est dû à une légère diminution des chiffres de l'IPC de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Irlande, du Portugal et de la Grèce, ainsi qu'à une baisse de celui des Pays-Bas (de 16,8 % à 11,2 % en raison d'un changement dans l'intégration de la facture de gaz des ménages), même si l'inflation reste à deux chiffres. Sur le volet des politiques monétaires, les commentaires récents des membres du conseil des gouverneurs ont indiqué des divergences quant à l'ampleur de la prochaine hausse des taux d'intérêt qui aura lieu en décembre - certains privilégiant 50 points de base et d'autres 75 points de base pour maîtriser l'inflation. Christine Lagarde a déclaré que la BCE n'avait pas fini de relever les taux d'intérêt et qu'il fallait ramener l'inflation à son objectif à moyen terme. En réponse à ces publications économiques, le président de la Fed a envoyé des signaux concernant la modération du rythme des hausses de taux à partir de la prochaine réunion de politique générale

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

en décembre. Il a également laissé entendre que, malgré les chiffres de l'inflation d'octobre, le marché du travail devrait s'assouplir sensiblement. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,60 % (en baisse de 44 pb sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à proximité de 1,99 %, soit -14 pb par rapport à octobre. Le spread BTP/Bund a terminé le mois à 193bps, soit une baisse de 21pbs. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont resserrés de 6,7bps et 4,3bps, respectivement. La bonne performance globale des actifs risqués étant attribuable à un changement de sentiment à l'égard des banques centrales, celles-ci semblant disposées à réduire progressivement le rythme des hausses de taux. Les premiers signaux d'une inflation ralentie et d'un assouplissement du rythme des hausses de taux par les banques centrales ont également réconforté les marchés du Crédit qui ont fortement rebondi en Novembre. Les primes de crédit ont continué de se resserrer sur la partie dérivée (-22 pbs à 92 pbs pour l'Itraxx Main, -96 pbs à 459 pbs pour le Xover) tandis que les marchés cash ont largement suivi ce rallye, aussi bien sur l'Investment Grade (-37 pbs à 179 pbs pour l'indice BoAML Euro Corporate) que sur le High Yield (-74 pbs à 506 pbs pour l'indice BoAML Euro High Yield contre). En termes de performance totale, ce resserrement a fortement contribué au rebond du marché (contribution du crédit à hauteur de +2.19% à la performance totale de +2.79%). Parmi les secteurs qui ont le plus profité de ce rallye, l'Immobilier rebondit nettement (-117 pbs de resserrement) après avoir sous-performé depuis le début d'année, de même que les secteurs des Transports et des Utilities. Le marché primaire a enfin poursuivi sa lancée initiée mi-octobre avec de nombreuses opérations primaires, en particulier sur l'Investment Grade (60Mds€ émis) tandis que l'activité reste atone sur le High Yield (2Mds€ contre 12Mds€ l'an passé sur la même période). La courbe de swap €STR continue sa remontée. Le taux swap €STR 3 mois est remonté de +25 bps passant de 1,70% à 1,95% et le niveau de swap 1 an remonte mais dans une moindre mesure avec +15bps sur le mois passant de 2,45% à 2,59%. L'€STR a terminé le mois à 1,39%. Sur le marché monétaire, le niveau à 1 an des émetteurs bancaires français reste à €STR +25 en moyenne. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire représente 12% de l'actif. Nous maintenons la sensibilité crédit à 1,39. La sensibilité au taux du portefeuille reste stable à 0,21. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de BBB+. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence

Décembre 2022

L'incertitude a persisté sur les marchés au cours du mois de décembre. Le spectre d'une récession et l'attitude hawkish des banques centrales dont la priorité est de lutter contre l'inflation, restent les principales préoccupations. La BCE a relevé ses taux directeurs de 50 points de base, comme prévu, portant le taux de dépôt à désormais 2,0 %. Mais elle a délivré un discours hawkish inattendu, plus ferme qu'en octobre, soulignant que "les taux d'intérêt devront encore augmenter de manière significative à un rythme régulier". Lors de la conférence de presse, la Présidente C.Lagarde, bien que réitérant une approche toujours dépendante des données, a confirmé une sorte de préengagement quant à la future trajectoire des taux (une hausse à un rythme régulier de 50 points de base actuellement) afin d'atteindre le resserrement significatif nécessaire. La BCE a relevé ses prévisions d'inflation de base pour l'année prochaine à 4,2 % et prévoit qu'elle sera encore supérieure à l'objectif en 2025. Les pressions sur les prix restent fortes dans tous les secteurs, les coûts de l'énergie étant transférés à l'ensemble de l'économie et l'euro se dépréciant. La croissance des salaires se renforce, soutenue par un marché du travail robuste et un certain rattrapage pour compenser l'inflation chez les travailleurs. En ce qui concerne la croissance, la BCE prévoit une légère récession, de courte durée au cours du quatrième trimestre 2022 et du premier trimestre 2023, suivie d'une reprise, stimulée par la réduction des goulets d'étranglement de l'offre, la réouverture de la Chine, la vigueur du marché du travail et les effets de base sur l'énergie. Du côté de la Fed, celle-ci a augmenté ses taux directeurs de 50 points de base, portant le taux Fed Funds à 4,25-4,50 %, ce qui représente une modération après quatre hausses consécutives de 75 points de base. La réduction de la taille du bilan de la Fed devrait se poursuivre, et se situer autour de 1 milliard de dollars en 2023. La Fed a également revu ses prévisions de croissance en forte baisse, de 1,2 % à 0,5 % en 2023, et en légère baisse, de 1,7 % à 1,6 % en 2024. L'inflation aux États-Unis a poursuivi sa baisse, avec une hausse annuelle de 7,1% en novembre (6,0% pour l'inflation sous-jacente), après 7,7% en octobre et un pic à 9,1% en juin. Les projections de la Fed concernant l'indice des prix à la consommation ont été révisées à la hausse, passant de 3,1 % à 3,5 % en 2023, de 2,3 % à 2,5 % en 2024, tandis que les prévisions pour 2025 restent inchangées à 2,1 %. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,87 % (en hausse de 27pbs sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à proximité de 2,55 %, soit +63pbs par rapport à novembre. Le spread BTP/Bund a terminé le mois à 211bps, soit une hausse de 18pbs. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont écartés de 6bps et 5bps, respectivement. Décembre a marqué la fin du rallye pour les actifs risqués qui avait débuté en octobre. Ce rallye, initialement alimenté par la baisse de l'inflation aux États-Unis et la confirmation par le président de la Fed, M. Powell, que des hausses de taux d'intérêt plus modestes étaient probables, s'est arrêté brutalement

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

lorsque les marchés ont réalisé que les banques centrales resteraient fermement engagées dans la lutte contre l'inflation. Le Crédit a dans ce contexte bien tenu puisque l'essentiel de la performance négative (-1,62% pour l'indice BoAML Euro Corporate) provient de la forte poussée des taux souverains (-2,34% de contribution négative de l'effet taux) tandis que les primes se sont resserrées (-13pbs à 167pbs contre souverain, +0,72% de la contribution de la partie crédit). Le High Yield européen, moins sensible aux mouvements des taux, a terminé le mois en baisse de -0,73% (-12pbs de resserrement de primes). Au sein de la classe d'actifs, les obligations subordonnées ont surperformé, notamment les Corporate hybrides (-0,25% de performance totale, resserrement -25pbs sur la prime moyenne). Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire représente 12% de l'actif. Nous maintenons la sensibilité crédit à 1,35. La sensibilité au taux du portefeuille reste stable à 0,1. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de BBB+. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence

Janvier 2023

Le mois de janvier s'est terminé sur une note stable et les marchés ont dans l'ensemble bien performé, avec les actifs risqués en première ligne. L'inflation dans la zone euro a ralenti plus que les attentes du marché (8,5% contre 8,9%) pour atteindre son niveau le plus bas depuis 8 mois, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie, tandis que l'inflation de base, qui exclut les prix de l'énergie et de l'alimentation, a atteint un niveau record de 5,2%. En ce qui concerne la croissance, la zone euro a évité la récession au dernier trimestre de l'année en enregistrant une hausse de 0,1%. La France, l'Espagne et le Portugal ont enregistré une expansion, tandis que les économies de l'Allemagne et de l'Italie se sont contractées. Le ralentissement de l'activité économique n'est pas aussi profond qu'on le craignait, notamment grâce aux politiques fiscales et à la météo clémente, qui ont contribué à réduire la consommation de gaz. Après des publications plus « hawkish » de la BCE depuis décembre, la prochaine réunion est prévue pour la première semaine de février et les marchés s'attendent à une hausse des taux de 50 points de base. Il est désormais prévu que le taux terminal soit supérieur à 3%. Du côté des Etats-Unis, l'économie montre des signes de décélération, la politique monétaire restrictive commençant à peser sur l'activité et entraînant progressivement la croissance en dessous de son potentiel. L'économie américaine a ainsi progressé de 2,9% en glissement trimestriel au dernier trimestre de l'année, contre 3,2% au troisième trimestre. La confirmation d'une inflation plus faible relâche la pression sur la Fed et les derniers commentaires des membres du FOMC sont cohérents avec une hausse des taux de 25 points de base lors de la réunion de février. La Fed reste cependant préoccupée par les tensions sur le marché du travail et l'inflation de base des services. La Fed devrait poursuivre la réduction de son bilan d'environ 1 milliard de dollars en 2023. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,5% (en baisse de -37pbs sur le mois) tandis que le Bund a terminé le mois à près de 2,29%, soit une baisse de -29pbs par rapport à décembre. Le spread italien par rapport à l'Allemagne a terminé le mois à 185pbs, un resserrement de -26pbs. Le crédit Euro a directement profité de cet environnement porteur et a connu son meilleur début d'année depuis 2012 (+2,09% en performance totale pour le marché cash Investment Grade illustré par l'indice BoAML Euro Corporate). Le sentiment positif des investisseurs a prévalu tout au long du mois malgré les récentes nouvelles économiques suggérant que la croissance se porte mieux qu'attendu, donnant ainsi plus de poids au ton « hawkish » des banques centrales. Conjointement aux taux d'intérêt qui ont fortement baissé, les primes de crédit se sont resserrées progressivement tout au long du mois (-16 pbs de resserrement contre souverain sur le segment Investment Grade) sous l'effet du sentiment positif du marché et la volonté des investisseurs de profiter de rendement élevés par rapport aux niveaux historiques. Le très fort marché primaire de 100 Mds € sur l'Investment Grade (deuxième meilleur mois jamais enregistré en termes de volumes de nouvelles émissions) n'a toutefois pas contrarié cette très forte dynamique. Les segments de marchés plus risqués ont surperformé (+3,21% pour le High Yield, +3,19% pour les hybrides Corporates). La courbe de swap €STR continue sa remontée avec un mouvement plus marqué sur le 3 mois, +33 bps à 2,58%. La hausse du taux swap €STR 1 an est plus modérée avec +8 bps passant de 3,11% à 3,19%. L'€STR a terminé le mois à 1,89%. Sur le marché monétaire, le niveau à 1 an des émetteurs bancaires français est stable à €STR +30 en moyenne. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire représente 10,41% de l'actif. Nous remontons progressivement la sensibilité au crédit à 1,47. La sensibilité au taux du portefeuille reste basse à 0,09. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de BBB+. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Février 2023

Février a été rythmé par les annonces des banques centrales avec en premier la FED qui a décidé de relever ses taux d'intérêt de 25 points de base. Même si ce rythme de hausse va en ralentissant, la FED met en garde avec possiblement de futures hausses de taux plus élevées si l'inflation persiste. La BCE de son côté a remonté ses taux de 50 pbs, plaçant le taux de dépôt à 2.5% ; elle envisage de les augmenter à nouveau de 50 pbs en mars. L'objectif sous-jacent est d'atteindre un niveau d'inflation de 2% qui selon les estimations ne devrait pas arriver avant 2024. La BCE a également annoncé que le programme d'achats d'actifs diminuera de 15 milliards d'euros par mois entre début mars et fin juin 2023 et elle prévoit d'orienter progressivement ses achats au sein de son portefeuille de corporate vers des émetteurs ayant les meilleures performances sur l'impact climatique. Bien que sa détention soit relativement faible, cette annonce de la BCE est symbolique car c'est la première fois qu'elle prend explicitement en considération le changement climatique dans le cadre de ces achats d'actifs. Le mois a aussi été marqué par la publication des chiffres d'inflation qui restent toujours élevés. Aux États-Unis, l'inflation sur janvier a reculé par rapport à décembre et ressort à +6.4% (+6.5% en décembre) mais ressort supérieure aux prévisions des économistes (+6.2%). L'inflation ne semble donc pas ralentir comme prévu, laissant présager une réaction plus ferme de la part de la banque centrale américaine. En Zone Euro, le taux d'inflation a quant à lui reculé, pour la troisième fois consécutive, avec 8,5% en janvier contre 9,2% en décembre. Enfin, en France, l'inflation publiée pour février augmente de +0,9% en rythme mensuel et de +6.2% sur un an (+6% en janvier). Elle est portée principalement par la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie (+14% sur un an) avec la fin du bouclier tarifaire. On observe en France une augmentation des prix à la consommation de +7,2% en février sur un an. Cette hausse fait craindre aux marchés une réaction plus ferme de la part de la BCE alors que les anticipations de son taux terminal sont maintenant à 4%. Dans ce contexte, l'activité économique fait preuve de résistance comme l'ont suggéré les indicateurs PMI publiés sur le mois qui se redressent en Zone Euro avec un niveau à 52.3 et aux États-Unis à 50.2. Cette croissance est notamment soutenue par le secteur des services qui a atteint en février en zone euro un niveau de 53 (50.8 en janvier) et de 50.5 aux États-Unis. Dans ce contexte, les taux ont été fortement poussés à la hausse, avec la poursuite d'une inversion de courbe aux US (+61 pbs à 4.82% pour le 2 ans, +41 pbs à 3.92% pour le 10 ans) et en Europe avec l'Allemagne (+49p pbs à 3.14% pour le 2 ans et +37 pbs à 2.65% pour le 10 ans). Dans le sillage des marchés action européens qui ont performé, le crédit euro a globalement bien tenu sur le mois si on exclut l'effet de la hausse des taux souverains qui a eu un effet direct sur les valorisations (-1.44% en performance totale pour l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate, mais +0.28% hors effet duration). Les primes de crédit sont quant à elles restées stables, voire se sont resserrées aussi bien sur les marchés cash (-4 pbs à 148 pbs) que dérivés (stable à 80 pbs pour l'Itraxx Main). Le High Yield et les segment haut bêta ont davantage tenu dans cet environnement de hausse de taux (-0.17% en performance totale pour l'indice BoAML Euro High Yield) et les primes se sont même resserrées sur le marché cash (-20 pbs à 421 pbs), poursuivant leur bonne dynamique depuis le début d'année. Sur le plan sectoriel, l'immobilier et l'énergie ont été les plus performants tandis que les secteurs des biens de consommation et la chimie de sont un peu écartés en termes de primes. Dans ce contexte, les niveaux de swap €STR remontent sur toute la courbe avec +31 bps sur le 3 mois et +36 bps sur le 6 mois, qui terminent le mois à 2.89% et 3.55% respectivement avec un taux €STR à 2.39%. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire représente 10% de l'actif. Nous remontons progressivement la sensibilité au crédit à 1,48. La sensibilité au taux du portefeuille reste basse à 0,11. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de BBB+. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par de fortes turbulences sur les marchés financiers, notamment en lien avec le secteur bancaire. Dès le début du mois aux États-Unis, la Silicon Valley Bank (SVB), 16e banque américaine, a fait faillite alors qu'elle était devenue une des banques privilégiées par les entreprises de la Tech. Un mouvement de défiance s'est ensuite propagé à l'ensemble du secteur bancaire. En Europe, c'est Credit Suisse, déjà fragile, qui a matérialisé cette crise de confiance. L'action de la banque a chuté de plus de 30% à la mi-mars et fait naître des craintes systémiques suffisamment fortes pour qu'une opération de secours soit mise en place. UBS a ainsi racheté Credit Suisse pour 3Mds CHF et la Confédération Helvétique lui a accordé une garantie de 9Mds CHF afin de rétablir la confiance des investisseurs. Le mois a aussi été rythmé par les publications des chiffres d'inflation et les annonces des banques centrales. L'inflation américaine ressort à +6% sur un an contre +6.4% précédemment et à +0.4% sur un mois (+0.5% le mois dernier). Ce léger ralentissement ne permet pas de confirmer une baisse marquée et prolongée de l'inflation et la FED a décidé d'augmenter ses taux fin mars de +25 points de base (pbs), portant les taux directeurs dans une fourchette cible à 4,75%-5,00%. Alors qu'une nouvelle hausse de +50pbs était attendue, la crise du secteur

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

bancaire est venue rebattre les cartes et Jerome Powell a dû prendre une décision plus accommodante pour endiguer la crise de confiance qui pourrait déstabiliser d'autres acteurs. Par ailleurs, ce FOMC marque un tournant sur les futures hausses de taux : une seule hausse de taux supplémentaire est attendue de la Fed d'ici la fin de l'année bien que la lutte contre l'inflation ne soit pas complètement terminée. En zone Euro, la BCE a décidé de relever ses taux d'intérêt de +50pbs plaçant le taux de dépôt à 3%. Les événements récents sur le secteur financier n'ont pas impacté la décision mais la BCE rassure en montrant qu'elle pourra soutenir le système financier de la zone Euro si cela était nécessaire. D'autres hausses de taux sont attendues durant les prochaines échéances mais de manière plus progressive avec un taux terminal toujours à 3.5%. L'objectif reste le même et en ligne avec ce que la BCE annonce depuis plusieurs mois, atteindre un niveau d'inflation de 2%. Dans ce contexte très chahuté, les taux souverains ont fini en fort repli, que ce soit sur la courbe américaine (-79pbs à 4.03% sur le 2 ans, -45pbs à 3.47% pour le 10 ans) ou allemande (-45pbs à 2.68% pour le 2 ans, -36 bps à 2.29% pour le 10 ans). Les swaps €STR ont été particulièrement volatiles en mars. Le niveau de swap €STR 3 mois continue de monter avec +16 bps, terminant à 3.05% soit son niveau le plus haut sur le mois après un plus bas à 2.75% en milieu de mois. En revanche, le swap €STR 1 an baisse de 19 bps à 3.36% avec un plus haut à 3.77% puis un plus bas à 3.01%. Le fixing de l'€STR intègre la dernière remontée de taux de la BCE (+50bps) avec un fixing à 2.88% au 31 mars. Sur le marché monétaire, les niveaux à 3 mois et 1 an des émetteurs bancaires français est stable à €STR +5 et +30 en moyenne. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire représente 10% de l'actif. Nous maintenons la sensibilité au crédit à 1,39. La sensibilité au taux du portefeuille reste basse à 0,01. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de BBB+. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Avril 2023

Le mois d'avril a d'abord été marqué par les annonces du FMI pour l'année 2023. Celles-ci indiquent que la guerre en Ukraine, l'inflation et plus récemment les inquiétudes sur le secteur bancaire ne permettent pas à l'économie mondiale d'afficher des perspectives de croissance optimistes. À la mi-avril, le FMI a révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour 2023 à +2.8% contre +3.4% l'année précédente. Les prévisions pour la Zone Euro sont quant à elles passées à +0.8% contre +3.5% en 2022 et +1.6% pour les États-Unis contre +2.1%. Ces révisions à la baisse sont principalement liées à l'inflation qui reste encore trop élevée par rapport à l'objectif des banques centrales (2%). Bien que la hausse des prix annuelle de la Zone Euro soit en baisse à 6.9% contre 8.5%, principalement portée par la baisse du prix de l'énergie (-0.9% sur un an et -2.2% sur le mois), ce ralentissement ne permet pas de confirmer un retour rapide vers la cible d'inflation. L'inflation sous-jacente étant persistante (+5.7% contre +5.6% sur un an), la BCE envisagerait pour son prochain meeting du 4 mai, une nouvelle hausse de taux de 25pb, malgré le niveau déjà atteint, portant ainsi le taux de dépôt à 3.25%. L'inflation américaine qui a atteint 5% (son niveau le plus bas depuis 2 ans) reste portée par les services qui ont pris le relais sur les biens de consommation. L'inflation sous-jacente ne ralentit pas suffisamment sur le mois avec 0.4% contre 0.5% le mois précédent soit une variation annuelle passant de 5.5% à 5.6%. En conséquence, lors de son prochain meeting de début mai, la FED devrait augmenter ses taux de 25pb pour la dernière fois et ceci devrait apaiser les tensions actuelles du secteur bancaire. En effet, après la faillite de la Silicon Valley Bank (SVB) et Signature en mars, une nouvelle banque américaine a fait faillite fin avril, la First Republic Bank. Déjà fragilisée en mars par ce contexte et après avoir récemment déclaré des retraits de plus de 100 milliards de dollars de dépôts, l'action de First Republic Bank s'est effondrée passant de 122.5 USD début mars à 14 USD mi-avril. C'est JP Morgan, sollicité par le gouvernement, qui a repris la banque américaine ce qui devrait rassurer le secteur bancaire. Autre fait marquant qui clôture le mois d'avril, la dégradation de la note de la France de AA à AA- par l'agence de notation Fitch Ratings. Cette baisse est motivée par le déficit budgétaire français mais aussi par les tensions sociales liées à la réforme des retraites. Dans ce contexte, les niveaux des taux souverains étaient plutôt orientés à la baisse sur la courbe américaine (-2pbs à 4.01% sur le 2 ans, -5pbs à 3.42% pour le 10 ans) et relativement stables sur la courbe allemande (+1pb à 2.69% pour le 2 ans, +2pbs à 2.31% pour le 10 ans). Le marché du Crédit Euro Investment Grade a affiché une performance de +0.69 % en avril. Les primes de crédit contre souverain ont légèrement contribué aux rendements totaux de la classe d'actifs puisqu'elles se sont resserrées de -7pbs pour atteindre 163pbs pour l'indice BoAML Euro Corporate. Le marché primaire a enfin été actif sur le segment Investment Grade (20Mds€ au total sur le mois sur les Financières et les Corporates) tandis qu'aucune émission n'a eu lieu sur les LT2 / AT1 et les volumes sont restés faibles sur le High Yield (4.4Mds€). Les niveaux de swap €STR remontent sur toute la courbe avec +22bps sur le 3 mois et +16 bps sur le 1 an, qui terminent le mois à 3.27% et 3.52% respectivement avec un taux €STR à 2.89%.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire représente 13% de l'actif. Nous maintenons la sensibilité au crédit à 1,48. La sensibilité au taux du portefeuille reste modérée à 0,09. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de BBB+. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence

Mai 2023

Le mois de mai a été rythmé par les annonces des banques centrales. En début de période, la FED a décidé de relever ses taux d'intérêt de 25 pbs plaçant les taux directeurs dans une fourchette de 5,00% à 5,25%. La banque centrale américaine semblait vouloir faire une pause dans les hausses de taux, apaisant ainsi les tensions actuelles du secteur bancaire. Mais le ralentissement de l'inflation n'étant pas jugé suffisant, la FED pourrait envisager une dernière hausse de taux lors des futurs FOMC de juin ou juillet. La même orientation a été donnée par la BCE avec une hausse de 25pb portant le taux de dépôt à 3,25%. Le marché envisage deux hausses supplémentaires de 25pb d'ici la fin de l'été car le niveau d'inflation reste encore trop élevé en Zone Euro. C. Lagarde ne semble pas vouloir faire de pause et estime devoir conserver les taux à un niveau suffisamment restrictif pour ramener l'inflation à 2%. D'ailleurs, le mois a également été marqué par les publications attendues des chiffres de l'inflation. L'inflation américaine est en légère baisse avec 4.9% (taux annuel) contre 5% le mois dernier ; les hausses de taux de la FED semblent commencer à faire leur effet. Cependant, la prudence reste de mise avec une inflation qui a augmenté de 0,4% en rythme mensuel - en ligne avec les prévisions. L'inflation sous-jacente ralentit sur le mois avec une variation annuelle passant de 5.6% à 5.5%. En Zone Euro, l'inflation préliminaire du mois de mai s'affiche en repli de 7.0% en avril à 6.1% en mai. L'inflation sous-jacente annuelle ralentit également de +5.6% en avril à +5.3% en mai. Les discussions autour du relèvement du plafond de la dette publique américaine ont maintenu les marchés en haleine sur le mois. Celui-ci a été touché en janvier 2023 alors que la dette atteignait 31 400 milliards de dollars. Selon les estimations, l'incapacité effective des États-Unis à faire face à leurs engagements financiers arriverait début juin. Ainsi, les Républicains et les Démocrates ont négocié âprement durant le mois afin de parvenir rapidement à un accord qui consiste à suspendre temporairement le plafond de la dette jusqu'en janvier 2025, ce qui évite un risque de défaut de paiement des États-Unis et une récession marquée pour le pays. Le marché du Crédit Euro Investment Grade s'est légèrement écarté ce mois-ci (de +9pbs à 169pbs pour la prime moyenne contre souverain pour l'indice BoaML Euro Corporate) mais finit toutefois en territoire légèrement positif (+0.19% de performance). Au sein de la classe d'actifs, les Financières et les Corporate se sont comportées de façon similaire tandis que le segment BBB a surperformé les segments A et AA. Le taux à 10 ans américain finit le mois de mai à 3.64% (+22pb par rapport au mois précédent). Le taux court américain a également augmenté sur la fin du mois pour terminer à 4.40% (+40bp). En Zone Euro, les taux sont restés stables avec le taux à 10 ans Bund allemand à 2.20% (-1pb), le taux 10 ans français ressort fin mai à 2,84% (-4pb), les taux italien et espagnol à respectivement 4.18% (-2pb) et 3.35% (stable). Les niveaux de swap €STR à 3 mois continuent leur progression avec +14 pbs à 3.41% tandis que le niveau à 1 an reste stable autour de 3.54%. Sur le marché monétaire, les niveaux d'émissions bancaires sont stables en moyenne avec le 3 mois à €STR +9 et le 1 an à €STR +31. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire représente 15% de l'actif. Nous maintenons la sensibilité au crédit à 1,50. Nous remontons progressivement la sensibilité au taux à 0.38. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de BBB+. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Juin 2023

Malgré des développements géopolitiques préoccupants intervenus en juin et liés aux actions du groupe Wagner en Russie, les marchés sont restés plus focalisés sur les interventions des Banques Centrales alors que la situation économique reste contrastée. Aux États-Unis, l'économie commence à ralentir tandis que les dépenses de consommation s'appuient sur la bonne situation du marché du travail et restent solides. Néanmoins, l'ISM manufacturier s'est à nouveau contracté en mai et ressort inférieur au consensus. Cette situation a aussi prévalu en Europe où la zone euro a basculé en récession. Celle-ci affiche deux trimestres consécutifs négatifs en raison des chiffres allemands. Fin juin, la confiance des consommateurs de l'Eurozone a augmenté de 1,3 point par rapport à mai. Même si elle reste assez faible, elle suit une tendance à l'amélioration constante depuis septembre 2022. Par ailleurs, la trajectoire de l'inflation s'infléchit grâce au reflux des prix de l'énergie. Les Banques Centrales attendent l'inflexion de l'inflation sous-jacente pour lever la garde. L'inflation américaine a augmenté en glissement mensuel de +0.1% en mai (contre +0.4% en avril) et chuté en variation annuelle passant de +4.9% à +4.0%, mais l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) reste sur un rythme de progression mensuelle de 0.4% soit 5.3% annuel. En zone euro, la hausse des prix publiée fin juin ressort à +5.5%. L'inflation sous-jacente reste élevée (5.4%), en particulier dans le secteur des services où les coûts salariaux ont un impact significatif et devrait inciter la BCE à poursuivre la

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

hausse des taux. Dans ce contexte et pour la première fois depuis mars 2022, la Fed a maintenu ses taux inchangés - après dix hausses - dans une fourchette comprise entre 5.00% à 5.25%. Cette décision s'explique en partie par la baisse de l'inflation depuis son pic de l'année dernière ainsi que par les effets des hausses précédentes qui se diffusent encore dans l'économie. Cependant Powell a prévenu que le resserrement monétaire n'était pas terminé et prévoit encore deux hausses d'ici fin 2023 pour contrer l'inflation sous-jacente (prévision 2023 révisée à +3.9%). Par ailleurs, la Fed a publié ses stress-tests (passés avec succès pour les 23 plus grosses banques américaines) qui témoignent de la solidité de l'économie américaine et confirment que le système bancaire est résilient. D'autre part et même si le programme de liquidité de la Fed (BTFP) est maintenant proche des 300 milliards de dollars, Janet Yellen a déclaré que le niveau de liquidité dans le système bancaire est solide mais qu'elle anticipe « une certaine consolidation bancaire ». En Europe et comme attendu, la BCE a augmenté ses taux directeurs de 25pbps pour la huitième fois consécutive. Christine Lagarde a précisé qu'il n'y avait aucun signe clair indiquant que l'inflation sous-jacente avait atteint un sommet. Les responsables de la BCE ont souligné que la hausse des salaires et hausse des coûts de l'énergie entraînent des effets de second tour, rendant plus difficile la baisse des prix à la consommation à 2%. Les projections de 2023, 2024 et 2025 ont vu des révisions notables à la hausse en raison d'un marché du travail solide, de coûts salariaux unitaires plus élevés et d'une désinflation lente. Christine Lagarde a également prévenu que d'autres hausses seront à prévoir au cours de l'année et la prochaine est "très probablement" prévue dès juillet. Enfin, la BCE a confirmé la fin des réinvestissements dans son programme d'achat d'actifs (portefeuille APP) et n'a pas prévu de nouvelles mesures de financement exceptionnelles pour compenser le remboursement du TLTRO (477 milliards fin juin), ce qui pourrait impacter les banques de petite taille. En Grande-Bretagne, en raison du ralentissement plus lent que prévu de l'inflation britannique, la BoE a surpris les attentes en augmentant pour la treizième fois consécutive les taux directeurs mais de manière plus importante que prévue (+50pbps contre +25pbps prévus). Les marchés obligataires ont donc logiquement évolué au gré des annonces et actions des Banques Centrales, des craintes sur la croissance et de la persistance de l'inflation sous-jacente. Le taux à 2 ans américain a fortement varié et a augmenté de 52pbps pour terminer à 3.20%. Son équivalent à 10 ans termine à 3.88% (+24pbps) et l'inversion de la courbe de taux s'est accentuée. En Europe, les évolutions sont similaires avec un taux à 2 ans allemand augmentant de +49pbps (3.20% fin juin) tandis que le taux à 10 ans termine à 2.44% (+16pbps). Les spreads périphériques sont restés stables (Espagne) voire se sont resserrés (Italie). Le crédit a bien tenu en juin, malgré le discours hawkish des banques centrales et les signes de ralentissement économique. La classe d'actifs a commencé le mois sur des bases solides, avec l'émission de la première obligation AT1 depuis l'effondrement de SVB et la crise bancaire qui s'en est suivie. Le sentiment positif des investisseurs crédit a également été alimenté par les fondamentaux solides des entreprises européennes, notamment des bénéficiaires solides au premier trimestre, un effet de levier contrôlé et des soldes de trésorerie élevés. Les spreads de crédit ont reflété cet état d'esprit positif et se sont finalement resserrés après des semaines de stabilité. Ils ont reculé au cours de la seconde moitié du mois, perdant une partie de la performance accumulée depuis lors, en raison de données macroéconomiques plus faibles en Europe et d'avertissements sur les bénéficiaires dans le secteur de la chimie. La prime moyenne marché du crédit Euro Investment Grade s'est ainsi resserrée de -8pbps à 161pbps (indice BoAML Euro Corporate) pour une performance totale cependant négative du fait de la hausse des taux (mais en performance relative de +0.56% par rapport aux bonds du trésor de durée équivalente). Au sein du crédit, les actifs à bêta élevé et à faible durée ont surperformé les actifs plus sûrs. Les Financières subordonnées (en particulier les AT1) et le High Yield européen ont surperformé dans cet environnement (-37pbps à 446pbps pour la prime moyenne de l'indice BoAML Euro High Yield). Les niveaux de swap €STR continuent leur progression avec +8 bps à 3.59% pour le 3 mois et +29 bps à 3.89% pour le 1 an. Sur le marché monétaire, les niveaux d'émissions bancaires sont stables en moyenne avec le 3 mois à €STR +10 et le 1 an à €STR +32. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire est stable et représente 15% de l'actif. La sensibilité au crédit est en hausse à 1.56. Nous remontons progressivement la sensibilité au taux qui est à 0.54. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de BBB+. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Juillet 2023

Début juillet aux États-Unis, l'indice ISM manufacturier est sorti en contraction pour la 7ème fois consécutive après 30 mois d'expansion. Parallèlement, le rapport sur l'emploi (juin) a marqué une hausse moins forte qu'attendue. Quant aux chiffres d'inflation publiés mi-juillet, ils ont montré une progression mensuelle de +0.2% portant la hausse sur un an glissant à +3.0% (+4.0% en mai), soit la plus faible augmentation en glissement annuel depuis mars 2021, tandis que l'inflation sous-jacente - hors alimentation et énergie - a ralenti à 4.8% (5.3% en mai). Dans ce contexte, deux moments ont marqué l'actualité de la banque centrale américaine. Début juillet, la publication des minutes de la Fed n'a pas rassuré les investisseurs, la majorité des membres

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

projetant de continuer à resserrer la politique monétaire, malgré la pause observée temporairement en juin. Fin juillet, le Fed a relevé ses taux de +25bps à 5.25%/5.50% comme largement anticipé, soit la 11e augmentation depuis mars 2022 et au plus haut depuis plus de 22 ans. J. Powell a indiqué que les futures décisions (hausse ou statu quo) dépendront des données macro-économiques alors que l'économie reste solide et que l'inflation reste élevée. Il estime que des baisses de taux sont peu probables cette année et ne prévoit plus de récession. La réunion de Jackson Hole fin août offrira l'opportunité à Powell de donner des indications sur la future politique de la Fed. En zone Euro, les dernières statistiques actualisées d'Eurostat ont montré que la zone euro a évité de justesse une récession au premier semestre de l'année. L'activité a stagné mais ne s'est pas contractée durant le 1er trimestre comme initialement estimé. La révision à la hausse fait suite à des améliorations de la croissance en Espagne, en Irlande et aux Pays-Bas. L'inflation globale en Eurozone est tombée à 5,5 % en juin (6,1 % de mai), mais l'inflation sous-jacente a augmenté à 5,5 % (5,3% en mai). Les effets de base ont joué un rôle clé dans ces évolutions. Une nouvelle enquête publiée par la BCE a montré que les anticipations d'inflation sur un an des consommateurs dans la zone euro ont de nouveau été revues à la baisse en mai. Comme anticipé, la BCE a relevé ses taux (facilité de dépôt à 3,75 %). Depuis le plus bas de juillet 2022, la BCE a maintenant relevé le taux de dépôt de 425bps. Le ton de la BCE reste accomodant. Elle a réduit son engagement à poursuivre la hausse et a déclaré qu'elle devait plutôt garder l'esprit ouvert sur les décisions de septembre et au-delà, avec une approche entièrement dépendante des données. La réunion de septembre sera stratégique et les données sur l'inflation des services au cours des deux prochains mois seront importantes à suivre. Sur les marchés, les minutes de la Fed et la publication du rapport ADP pour l'emploi ont déstabilisé les taux américains en début de mois, propulsant le taux à 2 ans à son plus haut niveau depuis 2007. Il a atteint 4.98% le 6 juillet tandis que le taux à 10 ans atteignait 4.06%, au-delà de son plus haut de 2023. Même si la courbe américaine est restée inversée, la pente 2-10ans s'est amplifiée. Dans le sillage des mouvements de courbe aux États-Unis, la courbe allemande a suivi les mêmes évolutions en début de période (3.30% pour le 2 ans allemand le 11 juillet). Fin juillet, il ressort finalement à 3.03% tandis que le taux à 10 ans atteignait 2.49%. Les actifs à risque, et en particulier le crédit, se sont redressés en juillet, sur fond de données économiques plus résistantes que prévu et de baisse de l'inflation. Dans ce contexte, le marché du Crédit Euro Investment Grade (illustré par l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate) a affiché une performance totale de +1,05% en juillet (+0,83 % par rapport aux titres souverains allemands de durée équivalente). Les spreads de crédit sont revenus à leur niveau d'avant la crise bancaire, à 147 points de base, soit -16 points de base sur le mois. Les valeurs financières ont mené le peloton, portées par des données économiques meilleures que prévu et une plus grande confiance dans la solidité des banques européennes. Le niveau de swap €STR à 3 mois continue sa progression avec +11 bps à 3.70% tandis que le 1 an se contracte à 3.78%. Sur le marché monétaire, les niveaux d'émissions bancaires sont stables en moyenne avec le 3 mois à €STR +10 et le 1 an à €STR +32. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire est stable et représente 15% de l'actif. L'exposition au crédit est stable avec un sensibilité crédit à 1.55. Nous remontons progressivement la sensibilité au taux qui est à 0.57. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de BBB+. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Août 2023

Le mois d'août a d'abord été marqué par la dégradation de la conjoncture économique de la Zone Euro. Les PMI Manufacturier en Zone Euro baissent à 43,7 ; l'un des niveaux les plus bas depuis la crise du Covid en 2020. Le secteur des services diminue avec 48,3 contre 50,9 le mois dernier. Aux Etats-Unis, le PMI Manufacturier s'élève à 47 contre 49 en juillet et celui des services à 51 en baisse par rapport au mois précédent à 52,3. Concernant le taux de chômage, il s'est établi à 6,4% en Zone Euro, stable par rapport au mois précédent et en baisse sur un an (6,7% en juin 2022). Quant aux Etats-Unis, il s'élève à 3,5% contre 3,7% le mois précédent ; ces nouveaux emplois couvrent principalement les secteurs de la santé, l'assistance sociale et les activités financières. Les politiques monétaires restrictives ont eu raison de la consommation et de l'investissement des ménages et des entreprises, ce qui impacte considérablement l'économie mondiale. Le mois a aussi été rythmé par la publication des chiffres d'inflation. En Zone Euro, l'inflation a baissé à 5,3% contre 5,5% le mois précédent. L'inflation reste portée par les services, suivis de près par l'alimentation. Aux Etats-Unis, l'inflation a augmenté pour atteindre 3,2% contre 3% le mois précédent, légèrement en baisse par rapport aux prévisions qui étaient de 3,3%. Cette augmentation est notamment liée aux coûts des logements qui ont augmenté de 0,4%. Autre fait marquant qui clôture le mois d'août, le Jackson Hole Economic Symposium, colloque qui rassemble les dirigeants des banques centrales du monde entier. En l'absence de réunion des banques centrales ce mois-ci, ce sont les interventions de J.Powell et C. Lagarde, qui ont impacté les marchés. Leurs discours mettent en exergue que la lutte contre l'inflation n'est pas terminée ; l'objectif étant toujours celui d'atteindre un niveau d'inflation à 2%. Ils se disent prêts à maintenir les taux d'intérêt à des

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

niveaux suffisamment restrictifs, si l'inflation ne diminue pas davantage. Alors que la FED avait fait une pause dans la hausse des taux, ce discours restrictif rebat les cartes et envoie un signal fort aux marchés ; la FED se disant « prête à augmenter encore les taux si nécessaire ». Quant à la BCE, qui n'a pas encore fait de pause dans sa hausse de taux ; qui avait par ailleurs commencé plus tardivement ; les avis divergent pour une nouvelle hausse supplémentaire en septembre ou une pause. La décision qui sera prise en septembre sera quoi qu'il en soit accompagnée d'un discours restrictif pour souligner que le resserrement monétaire n'est pas terminé et que l'objectif d'inflation est loin d'être atteint. Dans ce contexte, le taux 10 ans américain finit le mois à 4,11% (+15pb par rapport au mois précédent) ; ce dernier a atteint lors du mois d'août l'un de ses rendements les plus élevés depuis fin 2007 avec 4,34%. Quant au taux court américain, il est resté stable et finit le mois à 4.87%. En Zone Euro, les taux sont restés relativement stables avec le taux à 10 ans français qui ressort fin août à 2,98% (-4bp), le Bund allemand à 2,46% (-3pb), les taux italien et espagnol à respectivement 4,11% (+2pb) et 3,48% (-3pb). Le niveau de swap €STR à 3 mois continue sa progression de façon plus modérée avec +4 bps à 3.74% tandis que le 1 an se contracte à 3.72% (-6 bps). Sur le marché monétaire, les niveaux d'émissions bancaires restent stables avec le 3 mois à €STR +9 et le 1 an à €STR +31 en moyenne. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire est stable et représente 15% de l'actif. L'exposition au crédit est en hausse avec un sensibilité crédit à 1.58. Nous remontons progressivement la sensibilité au taux qui est à 0.64. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C contre D pour l'indice de référence

Septembre 2023

Aux États-Unis, l'inflation globale est ressortie plus élevée que les prévisions en raison de la hausse des prix de l'énergie (+3,7% sur un an, supérieure aux attentes à +3,2%). Néanmoins, l'inflation sous-jacente qui permet d'avoir une vision moins volatile a baissé et ressort à +0.6%, en ligne avec le consensus. En zone euro, même si l'indice des prix à la consommation pour août publié en début de mois a diminué à +5.2% (consensus à +5.3%), il ne baisse pas « au rythme souhaité » selon la BCE. Quant au chiffre publié fin septembre (+4.3%), il a surpris à la baisse. Ce mouvement de recul est largement imputable à l'Allemagne en raison d'un effet de base négatif. En termes de croissance, la zone euro a donné des signes de faiblesse. L'indice PMI composite confirme la faiblesse de l'industrie manufacturière (indice à 43.4, stable par rapport au mois dernier) et ne montre pas de rebond des services (indice à 48.4). Par ailleurs, la Commission Européenne a abaissé ses prévisions de croissance à +0.8% (+1.1% précédemment) et la production industrielle de l'UE accuse une baisse de -1.1% en juillet. Aux États-Unis, on note une confirmation de la croissance du PIB sur le 2e trimestre à +2.1% en rythme annualisé. L'indice ISM Services a progressé à 54.5 en août (contre 52.5 prévu et 52.7 le mois précédent), de même que l'ISM Manufacturier qui s'élève à 49.0 contre 47.6 le mois précédent et au-dessus des prévisions (47.9). Sur une approche plus globale, l'OCDE a relevé sa prévision de croissance mondiale pour 2023, tout en abaissant celle pour 2024 à +2.7% (+3% auparavant). Face à des chiffres mitigés et en liaison avec les évolutions de l'inflation, les banques centrales ont durci leurs discours. Elles ne souhaitent pas assouplir prochainement leur politique monétaire et maintiendront les taux d'intérêt à un niveau durablement élevé. Les marchés ont retenu cela à travers le « Higher for longer ». En zone euro, la BCE affiche sa fermeté avec le maintien prolongé des taux à un niveau élevé malgré les risques sur l'investissement, la croissance et les coûts de remboursement de la dette pour les emprunteurs. Elle a privilégié une politique « hawkish » avec une hausse de +25bps (10e hausse) considérant une inflation toujours supérieure à l'objectif de 2% (estimation portée à +3.2% pour 2024 contre +3.0% précédemment), des prévisions de croissance du PIB revues à la baisse à +0.7% cette année et +1% en 2024 (contre respectivement +0,9% et +1.5%). Désormais, le taux de facilité de dépôt atteint 4% (plus haut depuis la création de l'euro en 1999), le taux de refinancement 4.50% et celui de prêt marginal 4.75%. Aux États-Unis et comme cela avait été anticipé, la Fed a décidé de maintenir ses taux à leur niveau actuel dans la fourchette de 5.25%-5.50%. Néanmoins, cette temporisation est accompagnée d'un discours peu accommodant de la part de Powell qui envisage un nouveau resserrement de sa politique en fin d'année et moins de baisses que prévu en 2024. En plus de maintenir les taux à leur plus haut niveau depuis 22 ans, la Fed continue son Quantitative Tightening qui est maintenant proche de 1 milliard de dollars depuis juin 2022. Enfin, la Fed a revu à la hausse ses prévisions de croissance économique pour 2023 (+2,1%) et 2024 (+1,5 %). La tonalité « higher for longer » a donc profondément marqué les évolutions des marchés obligataires durant le mois de septembre avec un fort mouvement de hausse. Le taux à 10 ans américain termine le mois de septembre à 4.57% en progression de +46bps sur le mois. C'est l'un de ses rendements les plus élevés depuis fin 2007. De même pour le taux court (2 ans) qui finit le mois à 5.04% (+18bps). En zone euro, les taux ont suivi la même tendance sur le mois avec le taux à 10 ans allemand qui ressort fin septembre à 2.84% (+38bp), niveau atteint pour la dernière fois en 2011. Le spread à 10 ans entre l'Allemagne et l'Italie s'est écarté (de 165bps à 194bps) principalement en raison de données économiques italiennes revues à la baisse (dépassement

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

budgétaire en hausse sur 2024). Après un début de mois marqué par un resserrement des spreads dans le marché du crédit, un revirement à la hausse a eu lieu sur les deux dernières semaines. Dans l'ensemble, le marché du Crédit Euro Investment Grade a affiché une performance totale de -0.86% en septembre. Les primes de crédit se sont légèrement resserrées, -3pbs, pour terminer le mois à 152pbs. La performance négative est principalement attribuable à la hausse des taux. Le resserrement des primes s'est fait de façon globalement similaire sur l'ensembles des segments de maturités et les secteurs. Le marché primaire est enfin resté actif ce mois-ci avec 48Mds€ émis sur l'Investment Grade (dont 35Mds€ sur les Corporate), un niveau soutenu bien qu'en en léger retrait par rapport à la tendance des mois de septembre des dernières années (65Mds€ en moyenne sur le mois sur les 5 dernières années). Les swaps €STR remontent en conséquence avec le 3 mois à 3.93% (+10bps) et le 1 an à 3.90% (+18 bps). Sur le marché monétaire, les niveaux d'émissions bancaires restent stables avec le 3 mois à €STR +9 et le 1 an à €STR +31 en moyenne. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire est stable et représente 13% de l'actif. L'exposition au crédit est en hausse avec un sensibilité crédit à 1.59. Nous remontons progressivement la sensibilité au taux qui est à 0.66. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A- La note globale ESG ressort à C contre D pour l'indice de référence.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR OBLIG 12 MOIS et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Oblig 12 Mois - I en devise EUR : 3,62% / 2,58% avec une Tracking Error de 0,84%,
- Part CPR Oblig 12 Mois - P en devise EUR : 3,32% / 2,58% avec une Tracking Error de 0,84%,
- Part CPR Oblig 12 Mois - R en devise EUR : 3,57% / 2,58% avec une Tracking Error de 0,84%,
- Part CPR Oblig 12 Mois - S en devise EUR : 3,72% / 2,58% avec une Tracking Error de 0,84%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR MONETAIRE ISR Z FCP	55 909 834,00	38 975 225,00
CPR OBLIG 6 MOIS PART I	5 009 186,50	69 048 958,80
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 141122 FIX 1.0	9 990 409,21	10 000 000,00
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 141122 FIX	9 989 608,03	10 000 000,00
SG 1.25% 15-02-24 EMTN		19 415 621,79
INTE 1.0% 04-07-24 EMTN		17 568 106,51
ESSILORLUXOTTICA 0.0% 27-05-23		17 046 920,00
GALP ENERGIA 1.0% 15-02-23		15 910 711,70
INTE 1.375% 18-01-24 EMTN		15 784 944,22
KERING 0.25% 13-05-23 EMTN		15 600 000,00

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	28/09/2023
Part CPR OBLIG 12 MOIS I Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR OBLIG 12 MOIS P Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR OBLIG 12 MOIS R Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR OBLIG 12 MOIS S Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 49 999 269,00**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions : 49 999 269,00
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 771 239 550,00**

- o Change à terme :
- o Future : 268 739 550,00
- o Options :
- o Swap : 502 500 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID	BNP PARIBAS FRANCE BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CREDIT AGRICOLE CIB J.P.MORGAN AG FRANCFORT

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	49 988 680,50
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	49 988 680,50
Instrument financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	20 800 000,00
Total	20 800 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	1 107 928,12
. Autres revenus	
Total des revenus	1 107 928,12
. Frais opérationnels directs	20 980,72
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	20 980,72

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				49 999 269,00	
% de l'Actif Net				4,45%	

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO ITALIE				49 988 680,50	
---	--	--	--	---------------	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID ESPAGNE				49 999 269,00	
---	--	--	--	---------------	--

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations				49 988 680,50	
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					
Monnaie de la garantie					
Euro				49 988 680,50	

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an			49 988 680,50	
Ouvertes				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine			49 999 269,00	
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres			49 988 680,50	
Cash				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus				
- OPC			1 107 928,12	
- Gestionnaire				
- Tiers				
Coûts				
- OPC			20 980,72	
- Gestionnaire				
- Tiers				

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

CPR Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

CPR Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, CPR Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient à l'OPC, déduction faite des coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 40% des revenus générés par lesdites opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Changements intervenus au cours de la période :

▪ Modifications substantielles :

Sans objet sur l'exercice.

▪ Autres modifications :

Depuis le **1^{er} janvier 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Insertion dans le prospectus de votre FCP des informations précontractuelles (PCD) conformément à SFDR niveau II :**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (« SFDR Niveau II ») définissant les normes techniques de réglementation (RTS) à utiliser par les acteurs des marchés financiers et les produits financiers lors de la publication d'informations liées au développement durable en vertu du Règlement SFDR a été adopté et publié le 25 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE et est applicable depuis le 01/01/2023.

Ainsi et afin de se conformer à SFDR Niveau II, il a été ajouté au prospectus de votre FCP une nouvelle annexe intégrant les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (PCD) qui détaille le contenu des informations requises en vertu du Règlement SFDR et du règlement taxonomie (Article 8 du Règlement SFDR).

Depuis le **26 septembre 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

1- INTÉGRATION DE MÉCANISMES DE GESTION DES LIQUIDITÉS¹.

Plafonnement des rachats « Gates » :

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs/actionnaires, ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs/actionnaires concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative.

Lorsque les demandes de rachat excèdent ce seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut cependant décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation et ne pourront faire l'objet de révocation de la part des porteurs ou actionnaires.

¹ Réglementation relative aux modalités d'introduction des mécanismes gestion de la liquidité (DOC-2017-05).

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois pour un OPC dont la périodicité de valorisation est quotidienne (soit un temps de plafonnement maximal estimé de 1 mois).

Pour information, conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'Instruction AMF 2017-05, un avertissement a été intégré dans le prospectus des FCP ne prévoyant pas la mise en place de « Gates ».

2- PRÉCISION DE LA DÉFINITION DE CERTAINS FRAIS :

CPR Asset Management, dans un souci de transparence, a également souhaité modifier la documentation réglementaire de ses FCP afin de préciser la définition et le partage des différents frais supportés par les FCP.

3- MISE À JOUR DE LA DOCUMENTATION PRÉCONTRACTUELLE « SFDR » :

Enfin, suite à la publication de nouvelles normes techniques relatives au Règlement « SFDR », la documentation précontractuelle présentant les informations extra financières des FCP a été mise à jour conformément à la réglementation en vigueur.

Le taux d'investissement durable minimum de votre FCP est de 20% (*en lieu et place de 10%*).

La documentation précontractuelle a été actualisée en conséquence.

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée Niveau de levier indicatif : 66,80%.

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

CPR OBLIG 12 MOIS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP CPR OBLIG 12 MOIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR OBLIG 12 MOIS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 18 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Jean-Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Bilan Actif au 28/09/2023 en EUR

	28/09/2023	29/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 135 720 429,65	1 531 100 894,64
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	959 693 203,78	1 270 401 721,33
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	959 693 203,78	1 270 401 721,33
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		64 973 197,17
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		64 973 197,17
Titres de créances négociables		64 973 197,17
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	102 036 351,20	146 317 653,40
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	102 036 351,20	146 317 653,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	50 004 741,14	15 773 191,08
Créances représentatives de titres reçus en pension	50 004 741,14	
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		15 773 191,08
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	23 986 133,53	33 635 131,66
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 708 210,00	5 142 070,00
Autres opérations	21 277 923,53	28 493 061,66
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	2 363 072,70	4 027 416,50
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 363 072,70	4 027 416,50
COMPTES FINANCIERS	13 765 028,67	106 710 783,20
Liquidités	13 765 028,67	106 710 783,20
TOTAL DE L'ACTIF	1 151 848 531,02	1 641 839 094,34

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Bilan Passif au 28/09/2023 en EUR

	28/09/2023	29/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 116 976 211,94	1 580 785 125,68
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-16 855 722,64	5 658 524,55
Résultat de l'exercice (a,b)	22 340 783,29	4 583 649,88
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 122 461 272,59	1 591 027 300,11
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 708 210,00	21 826 758,66
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		16 532 098,58
Dettes représentatives de titres donnés en pension		16 532 098,58
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	2 708 210,00	5 294 660,08
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 708 210,00	5 142 070,00
Autres opérations		152 590,08
DETTES	26 679 048,16	28 985 035,31
Opérations de change à terme de devises		
Autres	26 679 048,16	28 985 035,31
COMPTES FINANCIERS	0,27	0,26
Concours bancaires courants	0,27	0,26
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	1 151 848 531,02	1 641 839 094,34

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Hors-Bilan au 28/09/2023 en EUR

	28/09/2023	29/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 1222		221 672 920,00
EURO BOBL 1222		92 468 160,00
EURO BOBL 1223	76 983 000,00	
EURO SCHATZ 1223	191 756 550,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
E6R/0.0/FIX/0.203		20 000 000,00
E6R/0.0/FIX/0.1795		30 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.476	125 000 000,00	125 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.402		80 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.458	37 000 000,00	37 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.493		70 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.451	45 000 000,00	45 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.428	65 000 000,00	65 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.304	10 500 000,00	10 500 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.441	60 000 000,00	60 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.335	12 000 000,00	12 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.424	12 000 000,00	12 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.446	16 000 000,00	16 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.467	20 000 000,00	20 000 000,00
E6R/0.0/FIX/0.832	70 000 000,00	70 000 000,00
E6R/0.0/FIX/0.3545		95 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.23		5 000 333,00
OISEST/0.0/FIX/0.496		9 985 964,00
OISEST/0.0/FIX/0.463		4 996 757,00
OISEST/0.0/FIX/0.635		4 997 209,00
OISEST/0.0/FIX/0.636		9 993 421,00
OISEST/0.0/FIX/0.655		9 993 559,00
OISEST/0.0/FIX/2.466	30 000 000,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.66		9 991 340,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Compte de Résultat au 28/09/2023 en EUR

	28/09/2023	29/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	674 370,51	1 853,42
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	12 910 919,95	12 034 602,71
Produits sur titres de créances	207 275,46	103 125,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 107 928,12	92 261,29
Produits sur instruments financiers à terme	12 427 193,01	828 320,51
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	27 327 687,05	13 060 162,93
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	636 216,26	17 635,77
Charges sur instruments financiers à terme	585 649,98	2 645 755,38
Charges sur dettes financières	369,88	1 192 783,06
Autres charges financières		
TOTAL (2)	1 222 236,12	3 856 174,21
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	26 105 450,93	9 203 988,72
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 411 462,50	3 873 880,78
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	23 693 988,43	5 330 107,94
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 353 205,14	-746 458,06
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	22 340 783,29	4 583 649,88

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013294675 - Part CPR OBLIG 12 MOIS R : Taux de frais maximum de 0,45% TTC,
FR0013224656 - Part CPR OBLIG 12 MOIS S : Taux de frais maximum de 0,10% TTC,
FR0010304089 - Part CPR OBLIG 12 MOIS P : Taux de frais maximum de 0,70% TTC,
FR0010934042 - Part CPR OBLIG 12 MOIS I : Taux de frais maximum de 0,40% TTC.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans le FCP, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au FCP avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du FCP peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après l' « Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1^{er} jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de €STR + 0,60% pour la part P, €STR + 0,30% pour la part I, €STR pour la part S, €STR + 0,35% pour la part R.

Ainsi, à compter du 01/10/2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 30/09/2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR OBLIG 12 MOIS I	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR OBLIG 12 MOIS P	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR OBLIG 12 MOIS R	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR OBLIG 12 MOIS S	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 28/09/2023 en EUR

	28/09/2023	29/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 591 027 300,11	1 979 170 370,84
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	316 472 195,72	564 916 681,43
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-828 138 670,42	-915 528 500,01
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	463 041,32	906 295,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-30 244 967,31	-7 461 897,24
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	14 399 775,00	12 800 075,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-4 143 671,24	-721 915,00
Frais de transactions	-49 284,58	-31 980,84
Différences de change	-204,08	495,70
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	48 478 177,69	-81 346 695,22
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-26 453 716,50	-74 931 894,19
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	74 931 894,19	-6 414 801,03
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-9 496 408,05	32 994 261,78
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	23 986 133,53	33 482 541,58
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-33 482 541,58	-488 279,80
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	23 693 988,43	5 330 107,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 122 461 272,59	1 591 027 300,11

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	27 085 018,82	2,41
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	932 608 184,96	83,09
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	959 693 203,78	85,50
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	771 239 550,00	68,71
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	771 239 550,00	68,71
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	932 608 184,96	83,09			27 085 018,82	2,41		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres					50 004 741,14	4,45		
Comptes financiers							13 765 028,67	1,23
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							0,27	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	771 239 550,00	68,71						
Autres opérations								

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	31 124 362,66	2,77	158 360 931,22	14,11	542 419 538,17	48,32	224 604 712,53	20,01	3 183 659,20	0,28
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres	50 004 741,14	4,45								
Comptes financiers	13 765 028,67	1,23								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers		0,27								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	60 000 000,00	5,35	337 000 000,00	30,02	297 256 550,00	26,48	76 983 000,00	6,86		
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 NOK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers		2 503,35		762,60		8,13		2,62
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								0,27
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/09/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	2 363 072,70
TOTAL DES CRÉANCES		2 363 072,70
DETTES		
	Achats à règlement différé	5 693 129,00
	Frais de gestion fixe	183 117,57
	Frais de gestion variable	361,59
	Collatéraux	20 800 000,00
	Autres dettes	2 440,00
TOTAL DES DETTES		26 679 048,16
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-24 315 975,46

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR OBLIG 12 MOIS I		
Parts souscrites durant l'exercice	2 537,412	268 540 197,56
Parts rachetées durant l'exercice	-5 360,949	-565 111 240,87
Solde net des souscriptions/rachats	-2 823,537	-296 571 043,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 007,581	
Part CPR OBLIG 12 MOIS P		
Parts souscrites durant l'exercice	42 163,864	9 500 950,16
Parts rachetées durant l'exercice	-1 148 134,186	-256 432 133,09
Solde net des souscriptions/rachats	-1 105 970,322	-246 931 182,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	54 528,931	
Part CPR OBLIG 12 MOIS R		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-2 754,567	-275 297,01
Solde net des souscriptions/rachats	-2 754,567	-275 297,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 066,960	
Part CPR OBLIG 12 MOIS S		
Parts souscrites durant l'exercice	38 248,040	38 431 048,00
Parts rachetées durant l'exercice	-6 238,423	-6 319 999,45
Solde net des souscriptions/rachats	32 009,617	32 111 048,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	138 642,106	

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR OBLIG 12 MOIS I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR OBLIG 12 MOIS P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR OBLIG 12 MOIS R Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR OBLIG 12 MOIS S Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/09/2023
Part CPR OBLIG 12 MOIS I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	2 097 085,11 0,20
Part CPR OBLIG 12 MOIS P Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	193 983,25 0,44
Part CPR OBLIG 12 MOIS R Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	833,18 0,25
Part CPR OBLIG 12 MOIS S Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	119 560,96 0,10

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	28/09/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/09/2023
Titres pris en pension livrée	49 988 680,50
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/09/2023
Actions			
Obligations			9 433 780,63
	FR00140098S7	CA 1.0% 18-09-25 EMTN	4 721 529,22
	XS1538284230	CASA LONDON 1.875% 20-12-26	4 712 251,41
TCN			
OPC			102 036 351,20
	FR0014006HA6	CPR MONETAIRE ISR Z FCP	73 673 964,00
	FR0013215803	CPR OBLIG 6 MOIS PART I	28 362 387,20
Instruments financiers à terme			263 500 000,00
	SWP024597501	E6R/0.0/FIX/-0.304	10 500 000,00
	SWP024689301	E6R/0.0/FIX/-0.424	12 000 000,00
	SWP024844201	E6R/0.0/FIX/-0.446	16 000 000,00
	SWP022949901	E6R/0.0/FIX/-0.476	125 000 000,00
	SWP025728301	E6R/0.0/FIX/0.832	70 000 000,00
	SWP026734401	OISEST/0.0/FIX/2.466	30 000 000,00
Total des titres du groupe			374 970 131,83

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/09/2023	29/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	22 340 783,29	4 583 649,88
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	22 340 783,29	4 583 649,88

	28/09/2023	29/09/2022
Part CPR OBLIG 12 MOIS I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	19 192 084,61	3 858 702,49
Total	19 192 084,61	3 858 702,49

	28/09/2023	29/09/2022
Part CPR OBLIG 12 MOIS P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	213 953,63	290 059,92
Total	213 953,63	290 059,92

	28/09/2023	29/09/2022
Part CPR OBLIG 12 MOIS R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 073,35	978,46
Total	2 073,35	978,46

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

	28/09/2023	29/09/2022
Part CPR OBLIG 12 MOIS S		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 932 671,70	433 909,01
Total	2 932 671,70	433 909,01

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/09/2023	29/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-16 855 722,64	5 658 524,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-16 855 722,64	5 658 524,55

	28/09/2023	29/09/2022
Part CPR OBLIG 12 MOIS I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-14 552 544,14	4 367 797,50
Total	-14 552 544,14	4 367 797,50

	28/09/2023	29/09/2022
Part CPR OBLIG 12 MOIS P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-188 186,73	917 630,05
Total	-188 186,73	917 630,05

	28/09/2023	29/09/2022
Part CPR OBLIG 12 MOIS R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 608,40	1 318,64
Total	-1 608,40	1 318,64

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

	28/09/2023	29/09/2022
Part CPR OBLIG 12 MOIS S		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 113 383,37	371 778,36
Total	-2 113 383,37	371 778,36

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	29/09/2022	28/09/2023
Actif net Global en EUR	2 072 178 553,27	1 656 140 429,14	1 979 170 370,84	1 591 027 300,11	1 122 461 272,59
Part CPR OBLIG 12 MOIS I en EUR					
Actif net	1 545 130 989,50	1 312 443 911,05	1 615 099 555,16	1 228 119 818,68	968 851 187,61
Nombre de titres	14 521,037	12 412,681	15 233,825	11 831,118	9 007,581
Valeur liquidative unitaire	106 406,38	105 734,12	106 020,61	103 804,20	107 559,53
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	36,70	-928,94	138,75	369,17	-1 615,58
Capitalisation unitaire sur résultat	-463,68	101,58	16,59	326,14	2 130,65
Part CPR OBLIG 12 MOIS P en EUR					
Actif net	382 863 614,11	202 776 261,39	180 825 181,15	257 998 181,93	12 525 103,34
Nombre de titres	1 671 007,030	892 421,554	794 778,096	1 160 499,253	54 528,931
Valeur liquidative unitaire	229,12	227,22	227,51	222,31	229,69
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,07	-1,99	0,29	0,79	-3,45
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,61	-0,23	-0,28	0,24	3,92
Part CPR OBLIG 12 MOIS R en EUR					
Actif net	2 298 195,81	433 050,37	404 291,59	370 748,13	107 202,91
Nombre de titres	23 076,727	4 378,527	4 078,132	3 821,527	1 066,960
Valeur liquidative unitaire	99,58	98,90	99,13	97,01	100,47
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,03	-0,86	0,12	0,34	-1,50
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,44	0,03	-0,01	0,25	1,94
Part CPR OBLIG 12 MOIS S en EUR					
Actif net	141 885 753,85	140 487 206,33	182 841 342,94	104 538 551,37	140 977 778,73
Nombre de titres	141 570,963	140 924,655	182 787,143	106 632,489	138 642,106
Valeur liquidative unitaire	1 002,22	996,89	1 000,29	980,36	1 016,84
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,34	-8,75	1,30	3,48	-15,24
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,50	1,95	0,85	4,06	21,15

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB FRANCFORT 0.25% 16-09-24	EUR	7 000 000	6 747 206,53	0,60
CMZB FRANCFORT 1.125% 24-05-24	EUR	2 500 000	2 462 853,00	0,22
CONTINENTAL 4.0% 01-03-27 EMTN	EUR	4 490 000	4 465 810,48	0,40
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 1.625% 16-11-23	EUR	4 500 000	4 548 413,98	0,40
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 0.25% 17-01-25	EUR	6 300 000	5 923 792,14	0,53
LEG IMMOBILIEN SE 0.375% 17-01-26	EUR	4 500 000	4 086 868,05	0,36
SANTANDER CONSUMER BANK 4.375% 13-09-27	EUR	3 800 000	3 784 676,43	0,34
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	8 500 000	8 567 363,83	0,77
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 1.5% 01-10-24	EUR	7 000 000	6 930 607,13	0,62
VOLKSWAGEN LEASING 4.5% 25-03-26	EUR	4 400 000	4 402 075,93	0,39
VONOVIA SE 0.0% 16-09-24 EMTN	EUR	1 500 000	1 436 711,55	0,13
TOTAL ALLEMAGNE			53 356 379,05	4,76
AUSTRALIE				
AURI 2.0% 18-09-24 EMTN	EUR	4 000 000	3 912 859,75	0,35
TOTAL AUSTRALIE			3 912 859,75	0,35
AUTRICHE				
BAWAG BK 4.125% 18-01-27 EMTN	EUR	2 500 000	2 511 087,89	0,22
TOTAL AUTRICHE			2 511 087,89	0,22
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 0.01% 15-10-25	EUR	4 600 000	4 236 628,90	0,38
BELFIUS SANV 3.875% 12-06-28	EUR	5 700 000	5 647 882,14	0,50
CCBGBB 1 10/26/24	EUR	8 000 000	7 805 059,33	0,69
KBC GROUPE 0.125% 10-09-26	EUR	8 000 000	7 359 001,40	0,66
KBC GROUPE 0.625% 10-04-25	EUR	3 600 000	3 420 670,15	0,31
KBC GROUPE 4.5% 06-06-26 EMTN	EUR	6 900 000	6 982 092,64	0,62
TOTAL BELGIQUE			35 451 334,56	3,16
CANADA				
Bank of Nova Scotia E3R+0.43% 02-05-25	EUR	4 700 000	4 738 716,80	0,42
NATL BANK OF CANADA E3R+0.55% 13-06-25	EUR	4 000 000	4 013 009,07	0,36
TORONTODOMINION BANK THE 0.375% 25-04-24	EUR	1 300 000	1 275 027,34	0,11
TOTAL CANADA			10 026 753,21	0,89
DANEMARK				
CARLSBERG BREWERIES AS 3.5% 26-11-26	EUR	2 800 000	2 784 822,80	0,25
COLOPLAST FINANCE BV E3R+0.75% 19-05-24	EUR	6 100 000	6 148 310,85	0,55
NYKRE 0 1/8 07/10/24	EUR	8 000 000	7 756 608,83	0,69
ORSTED 3.625% 01-03-26 EMTN	EUR	3 900 000	3 931 700,00	0,35
SYDBANK 5.125% 06-09-28 EMTN	EUR	3 600 000	3 576 545,00	0,32
TOTAL DANEMARK			24 197 987,48	2,16
ESPAGNE				
BANCO DE SABADELL SA 0.0625% 07-11-25	EUR	5 000 000	4 810 527,04	0,43
BANCO NTANDER 1.125% 17-01-25	EUR	7 200 000	6 971 504,74	0,62

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO NTANDER 3.875% 16-01-28	EUR	5 600 000	5 634 454,83	0,50
BANKIA 1.0% 25-06-24 EMTN	EUR	10 700 000	10 477 886,39	0,94
BANKINTER 0.875% 05-03-24	EUR	9 200 000	9 120 696,37	0,82
BBVA 0.375% 02-10-24 EMTN	EUR	4 500 000	4 349 726,16	0,38
BBVA 1.375% 14-05-25 EMTN	EUR	10 000 000	9 586 198,68	0,85
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	7 600 000	7 675 490,14	0,68
CAIXABANK 0.375% 03-02-25 EMTN	EUR	8 200 000	7 795 881,95	0,69
CAIXABANK 0.625% 01-10-24 EMTN	EUR	4 100 000	3 983 704,69	0,36
CAIXABANK 1.375% 19-06-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 305 431,80	0,21
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	4 000 000	4 034 033,38	0,36
CRITERIA CAIXAHOLDING SAU 1.375% 10-04-24	EUR	7 500 000	7 444 835,55	0,66
IBERCAJA 3.75% 15-06-25	EUR	3 400 000	3 398 929,53	0,30
KUTXABANK 4.0% 01-02-28 EMTN	EUR	3 700 000	3 703 985,16	0,33
NT CONS FIN 0.0% 23-02-26 EMTN	EUR	10 000 000	9 031 473,40	0,81
NT CONS FIN 0.5% 14-01-27 EMTN	EUR	3 900 000	3 444 806,38	0,31
SANT ISS 2.5% 18-03-25 EMTN	EUR	5 500 000	5 400 190,76	0,48
UNICAJA BAN 4.5% 30-06-25 EMTN	EUR	3 600 000	3 629 881,56	0,32
TOTAL ESPAGNE			112 799 638,51	10,05
ETATS-UNIS				
ATT 3.55% 18-11-25	EUR	5 100 000	5 095 869,64	0,45
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	3 500 000	3 447 902,42	0,31
BOOKING 0.1% 08-03-25	EUR	6 100 000	5 765 876,87	0,52
CITIGROUP 2.125% 09/10/26	EUR	3 000 000	2 842 299,88	0,25
DANAHER 2.1% 30-09-26	EUR	2 000 000	1 937 657,60	0,17
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	1 600 000	1 653 770,05	0,14
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.375% 06-02-27	EUR	3 330 000	3 331 457,06	0,30
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 0.55% 16-06-27	EUR	3 000 000	2 643 872,52	0,23
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 1.75% 25-05-25	EUR	3 000 000	2 900 144,37	0,26
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 4.0% 05-04-28	EUR	3 050 000	3 079 877,87	0,28
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 1.342% 23-10-26	EUR	4 000 000	3 804 995,01	0,34
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 2.103% 08-05-26	EUR	3 000 000	2 916 092,52	0,26
VF 4.125% 07-03-26 EMTN	EUR	2 100 000	2 113 795,82	0,19
TOTAL ETATS-UNIS			41 533 611,63	3,70
FINLANDE				
NORDEA BKP 4.375% 06-09-26	EUR	7 400 000	7 395 891,38	0,66
OP CORPORATE BANK 0.375% 19-06-24	EUR	5 500 000	5 357 426,45	0,48
OP CORPORATE BANK 2.875% 15-12-25	EUR	3 400 000	3 382 782,24	0,30
OP CORPORATE BANK 4.0% 13-06-28	EUR	8 600 000	8 591 736,25	0,76
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	1 800 000	1 803 871,70	0,17
TOTAL FINLANDE			26 531 708,02	2,37
FRANCE				
ACCOR 2.5% 25-01-24	EUR	2 400 000	2 423 660,20	0,22
ALD 0.0% 23-02-24 EMTN	EUR	4 700 000	4 624 013,69	0,41
ALD 0.375% 19-10-23 EMTN	EUR	3 000 000	3 005 308,34	0,27
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	10 600 000	11 126 159,57	0,99

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ALD 4.875% 06-10-28	EUR	3 200 000	3 183 659,20	0,28
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	4 800 000	4 584 921,36	0,41
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13-04-26	EUR	5 000 000	5 033 502,43	0,44
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	3 100 000	3 142 812,74	0,28
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 3.375% 04-01-26	EUR	6 300 000	6 277 516,09	0,56
BFCM 1.625% 19-01-26 EMTN	EUR	9 000 000	8 594 464,66	0,77
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 11-05-26	EUR	14 500 000	13 012 332,21	1,16
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.75% 08-06-26	EUR	10 000 000	9 159 100,72	0,82
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 26-01-28	EUR	10 000 000	9 955 828,04	0,89
BNP PAR 0.5% 04-06-26	EUR	8 000 000	7 522 395,60	0,67
BNP PAR 0.5% 19-02-28 EMTN	EUR	3 000 000	2 614 053,38	0,23
BNP PAR 1.125% 11-06-26 EMTN	EUR	14 500 000	13 437 518,30	1,20
BNP PAR 1.5% 17-11-25 EMTN	EUR	3 700 000	3 552 741,17	0,32
BNP PARIBAS 0.5% 15-07-25 EMTN	EUR	5 000 000	4 853 690,05	0,42
BPCE 0.01% 14-01-27	EUR	5 400 000	4 704 416,50	0,42
BPCE 0.25% 15-01-26	EUR	10 000 000	9 152 313,65	0,81
BPCE 0.375% 02-02-26 EMTN	EUR	9 800 000	8 987 543,50	0,80
BPCE 0.625% 26-09-24 EMTN	EUR	2 600 000	2 512 528,78	0,23
BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN	EUR	10 900 000	10 423 369,30	0,93
BPCE 1.75% 26-04-27 EMTN	EUR	8 000 000	7 397 950,90	0,66
BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	EUR	9 500 000	8 875 263,32	0,80
BQ POSTALE 1.0% 16-10-24 EMTN	EUR	2 500 000	2 445 661,90	0,22
BQ POSTALE 4.0% 03-05-28 EMTN	EUR	9 900 000	9 918 367,01	0,88
CA 1.0% 18-09-25 EMTN	EUR	5 000 000	4 721 529,22	0,42
CARMILA SAS 2.375% 16-09-24	EUR	7 500 000	7 345 172,99	0,65
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.625% 10-08-25	EUR	6 000 000	5 757 932,32	0,51
ELIS EX HOLDELIS 1.75% 11-04-24	EUR	5 500 000	5 460 458,60	0,49
ENGIE 0.375% 11-06-27 EMTN	EUR	5 000 000	4 382 066,07	0,40
ENGIE 3.75% 06-09-27 EMTN	EUR	3 300 000	3 275 143,67	0,29
KERING 1.25% 05-05-25 EMTN	EUR	5 100 000	4 911 250,12	0,44
KERING 3.75% 05-09-25 EMTN	EUR	4 000 000	3 996 679,35	0,36
L OREAL S A 3.125% 19-05-25	EUR	4 000 000	3 998 882,05	0,35
L OREAL S A E3R+0.7% 29-03-24	EUR	7 200 000	7 299 704,86	0,66
LVMH MOET HENNESSY 3.375% 21-10-25	EUR	4 500 000	4 528 274,90	0,41
PERNOD RICARD 0.0% 24-10-23	EUR	9 000 000	8 977 799,52	0,79
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21-06-24	EUR	5 370 000	5 244 206,70	0,47
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	4 300 000	4 364 433,33	0,39
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	4 000 000	4 101 610,73	0,36
RENAULT 1.0% 18-04-24 EMTN	EUR	5 000 000	4 919 572,46	0,44
SG 0.25% 08-07-27 EMTN	EUR	11 000 000	9 440 040,27	0,84
SG 0.75% 25-01-27	EUR	5 000 000	4 417 245,57	0,39
SG 1.125% 23-01-25 EMTN	EUR	5 000 000	4 835 645,93	0,43
SG 4.125% 02-06-27	EUR	12 400 000	12 455 749,16	1,10
SODEXO 0.5% 17-01-24	EUR	5 700 000	5 654 624,76	0,50

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VALEO 3.25% 22/01/24 EMTN	EUR	4 600 000	4 684 848,85	0,41
TOTAL FRANCE			305 293 964,04	27,19
IRLANDE				
DELL BANK INTL DAC 1.625% 24-06-24	EUR	3 000 000	2 955 393,86	0,27
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.0% 16-04-24	EUR	8 000 000	7 822 560,16	0,69
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 13-09-24	EUR	10 300 000	9 929 738,26	0,88
TOTAL IRLANDE			20 707 692,28	1,84
ISLANDE				
ISLANDSBANKI HF 0.75% 25-03-25	EUR	6 000 000	5 640 383,24	0,50
LANDSBANKINN HF 6.375% 12-03-27	EUR	980 000	983 790,30	0,09
TOTAL ISLANDE			6 624 173,54	0,59
ITALIE				
BANCO BPM 2.5% 21-06-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 978 096,27	0,27
ENI 3.625% 19-05-27 EMTN	EUR	6 400 000	6 351 741,57	0,57
INTE 0.75% 04-12-24 EMTN	EUR	6 690 000	6 461 639,04	0,58
INTE 1.0% 04-07-24 EMTN	EUR	1 010 000	988 280,87	0,09
INTE 1.0% 19-11-26 EMTN	EUR	10 000 000	9 053 942,72	0,80
INTE 2.125% 26-05-25 EMTN	EUR	5 000 000	4 846 660,42	0,43
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	5 500 000	5 520 016,48	0,49
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	6 400 000	6 337 556,58	0,56
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	3 900 000	3 920 186,49	0,35
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.625% 07-01-25	EUR	6 000 000	5 867 179,23	0,52
TOTAL ITALIE			52 325 299,67	4,66
JAPON				
ASAHI BREWERIES 1.151% 19-09-25	EUR	3 900 000	3 686 771,64	0,33
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 0.98% 09-10-23	EUR	3 000 000	3 026 668,82	0,27
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 3.273% 19-09-25	EUR	12 000 000	11 877 486,55	1,06
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.184% 13-04-26	EUR	12 000 000	10 832 631,00	0,96
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.214% 07-10-25	EUR	7 071 000	6 571 681,14	0,58
TOTAL JAPON			35 995 239,15	3,20
LUXEMBOURG				
HIGHLAND HOLDINGS SARL 0.0000010% 12-11-23	EUR	3 500 000	3 483 344,41	0,31
JOHN DEERE BANK 2.5% 14-09-26	EUR	2 800 000	2 693 174,69	0,24
TOTAL LUXEMBOURG			6 176 519,10	0,55
NORVEGE				
DNB BANK A 3.625% 16-02-27	EUR	4 500 000	4 518 097,31	0,41
SPAREBANK MIDT NORGE AS 3.125% 22-12-25	EUR	10 000 000	9 981 814,73	0,89
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 2.875% 20-09-25	EUR	10 200 000	9 929 533,69	0,88
TOTAL NORVEGE			24 429 445,73	2,18
PAYS-BAS				
ABB FINANCE 3.25% 16-01-27	EUR	2 700 000	2 703 910,14	0,24
ABN AMRO BK 3.625% 10-01-26	EUR	2 200 000	2 231 509,24	0,20
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	3 300 000	3 337 486,98	0,29
ABN AMRO BK 3.875% 21-12-26	EUR	8 300 000	8 316 406,89	0,74
ANNGR 2 1/4 12/15/23	EUR	2 000 000	2 026 844,04	0,18
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 17-06-24	EUR	5 160 000	5 011 923,79	0,44

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENEL FINANCE INTL NV 1.125% 16-09-26	EUR	2 000 000	1 841 565,96	0,16
ESSITY CAPITAL BV 3.0% 21-09-26	EUR	4 600 000	4 457 461,04	0,40
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.25% 13-10-24	EUR	4 900 000	4 592 679,69	0,41
ING GROEP NV 0.1% 03-09-25	EUR	7 000 000	6 734 151,24	0,60
ING GROEP NV 1.25% 16-02-27	EUR	6 000 000	5 589 675,98	0,50
ING GROEP NV 2.125% 10-01-26	EUR	2 500 000	2 433 548,89	0,22
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	EUR	6 000 000	6 294 979,52	0,56
LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09-04-25	EUR	7 100 000	7 128 778,62	0,64
LSEG NETHERLANDS BV 0.0% 06-04-25	EUR	3 700 000	3 473 441,67	0,31
RELX FINANCE BV 0.0% 18-03-24	EUR	2 000 000	1 962 019,88	0,17
REPSOL INTL FINANCE BV 0.125% 05-10-24	EUR	10 400 000	9 997 976,12	0,89
SARTORIUS FINANCE BV 4.25% 14-09-26	EUR	900 000	899 390,43	0,08
SCHLUMBERGER FINANCE BV 0.0% 15-10-24	EUR	10 870 000	10 420 821,60	0,93
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 4.0% 05-04-26	EUR	1 800 000	1 795 895,00	0,16
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03-11-26	EUR	2 900 000	2 913 467,25	0,26
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	4 000 000	4 117 193,73	0,37
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	1 800 000	1 755 437,19	0,16
TOTAL PAYS-BAS			100 036 564,89	8,91
PORTUGAL				
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 496 309,55	0,22
TOTAL PORTUGAL			2 496 309,55	0,22
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 2.885% 31-01-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 928 269,35	0,26
CASA LONDON 1.875% 20-12-26	EUR	5 000 000	4 712 251,41	0,42
EASYJET 1.125% 18-10-23 EMTN	EUR	6 000 000	6 055 983,55	0,54
HSBC 1.5% 04-12-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 007 495,17	0,09
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 01-04-26	EUR	6 218 000	6 219 038,87	0,55
NATWEST GROUP 4.699% 14-03-28	EUR	3 400 000	3 459 784,82	0,31
NATWEST MKTS E3R+0.98% 13-01-26	EUR	4 800 000	4 885 277,24	0,44
NWIDE 2 04/28/27	EUR	3 000 000	2 782 552,19	0,25
SANTANDER UK GROUP 0.391% 28-02-25	EUR	5 700 000	5 610 544,19	0,50
TOTAL ROYAUME-UNI			37 661 196,79	3,36
SUEDE				
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY 1.75% 07-02-25	EUR	5 000 000	4 805 779,11	0,43
ASSA ABLOY AB 3.75% 13-09-26	EUR	2 450 000	2 440 324,23	0,22
SCA HYGIENE AB 1.625% 30-03-27	EUR	3 000 000	2 785 293,09	0,25
SCANIA CV AB 2.25% 03-06-25	EUR	5 641 000	5 483 909,62	0,49
SECURITAS AB 1.125% 20-02-24	EUR	11 030 000	10 955 801,21	0,98
SHBASS 0 1/8 11/03/26	EUR	7 300 000	6 465 497,96	0,58
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 1.75% 11-11-26	EUR	3 000 000	2 836 728,06	0,26
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 3.75% 07-02-28	EUR	3 500 000	3 478 983,57	0,31
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 3.875% 09-05-28	EUR	5 000 000	5 000 635,57	0,44
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 01-11-27	EUR	3 000 000	3 056 277,33	0,27
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 05-05-26	EUR	4 200 000	4 215 516,76	0,37
VOLVO TREASURY AB 3.5% 17-11-25	EUR	2 100 000	2 117 429,63	0,19

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VOLVO TREASURY AB 3.875% 29-08-26	EUR	4 000 000	3 983 262,80	0,35
TOTAL SUEDE			57 625 438,94	5,14
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			959 693 203,78	85,50
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			959 693 203,78	85,50
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CPR MONETAIRE ISR Z FCP	EUR	3 600	73 673 964,00	6,56
CPR OBLIG 6 MOIS PART I	EUR	280	28 362 387,20	2,53
TOTAL FRANCE			102 036 351,20	9,09
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			102 036 351,20	9,09
TOTAL Organismes de placement collectif			102 036 351,20	9,09
Titres reçus en pension				
ITALIE				
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.0% 01-02-28	EUR	39 000 000	35 837 100,00	3,19
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.4% 28-03-25	EUR	14 298 000	14 162 169,00	1,26
TOTAL ITALIE			49 999 269,00	4,45
TOTAL Titres reçus en pension			49 999 269,00	4,45
Indemnités sur titres reçus en pension			5 472,14	
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 1223	EUR	-670	1 615 020,00	0,14
EURO SCHATZ 1223	EUR	-1 830	1 093 190,00	0,10
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			2 708 210,00	0,24
TOTAL Engagements à terme fermes			2 708 210,00	0,24
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E6R/0.0/FIX/-0.304	EUR	10 500 000	1 037 344,14	0,10
E6R/0.0/FIX/-0.335	EUR	12 000 000	778 290,33	0,06
E6R/0.0/FIX/-0.424	EUR	12 000 000	525 131,53	0,05
E6R/0.0/FIX/-0.428	EUR	65 000 000	1 559 978,34	0,14
E6R/0.0/FIX/-0.441	EUR	60 000 000	1 415 905,00	0,13
E6R/0.0/FIX/-0.446	EUR	16 000 000	1 067 318,13	0,09
E6R/0.0/FIX/-0.451	EUR	45 000 000	1 865 299,00	0,17
E6R/0.0/FIX/-0.458	EUR	37 000 000	3 833 999,30	0,34
E6R/0.0/FIX/-0.467	EUR	20 000 000	869 828,11	0,08
E6R/0.0/FIX/-0.476	EUR	125 000 000	5 482 050,00	0,49
E6R/0.0/FIX/0.832	EUR	70 000 000	2 153 793,83	0,19
OISEST/0.0/FIX/2.466	EUR	30 000 000	688 985,82	0,06
TOTAL Swaps de taux			21 277 923,53	1,90
TOTAL Autres instruments financiers à terme			21 277 923,53	1,90
TOTAL Instruments financier à terme			23 986 133,53	2,14

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-2 708 210	-2 708 210,00	-0,24
TOTAL Appel de marge			-2 708 210,00	-0,24
Créances			2 363 072,70	0,21
Dettes			-26 679 048,16	-2,38
Comptes financiers			13 765 028,40	1,23
Actif net			1 122 461 272,59	100,00

Part CPR OBLIG 12 MOIS P	EUR	54 528,931	229,69
Part CPR OBLIG 12 MOIS S	EUR	138 642,106	1 016,84
Part CPR OBLIG 12 MOIS I	EUR	9 007,581	107 559,53
Part CPR OBLIG 12 MOIS R	EUR	1 066,960	100,47

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
CPR Oblig 12 Mois

Identifiant d'entité juridique :
969500EMUY3Q5KSLIY14

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **63,35 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.879 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.06 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/10/2022 au 30/09/2023**

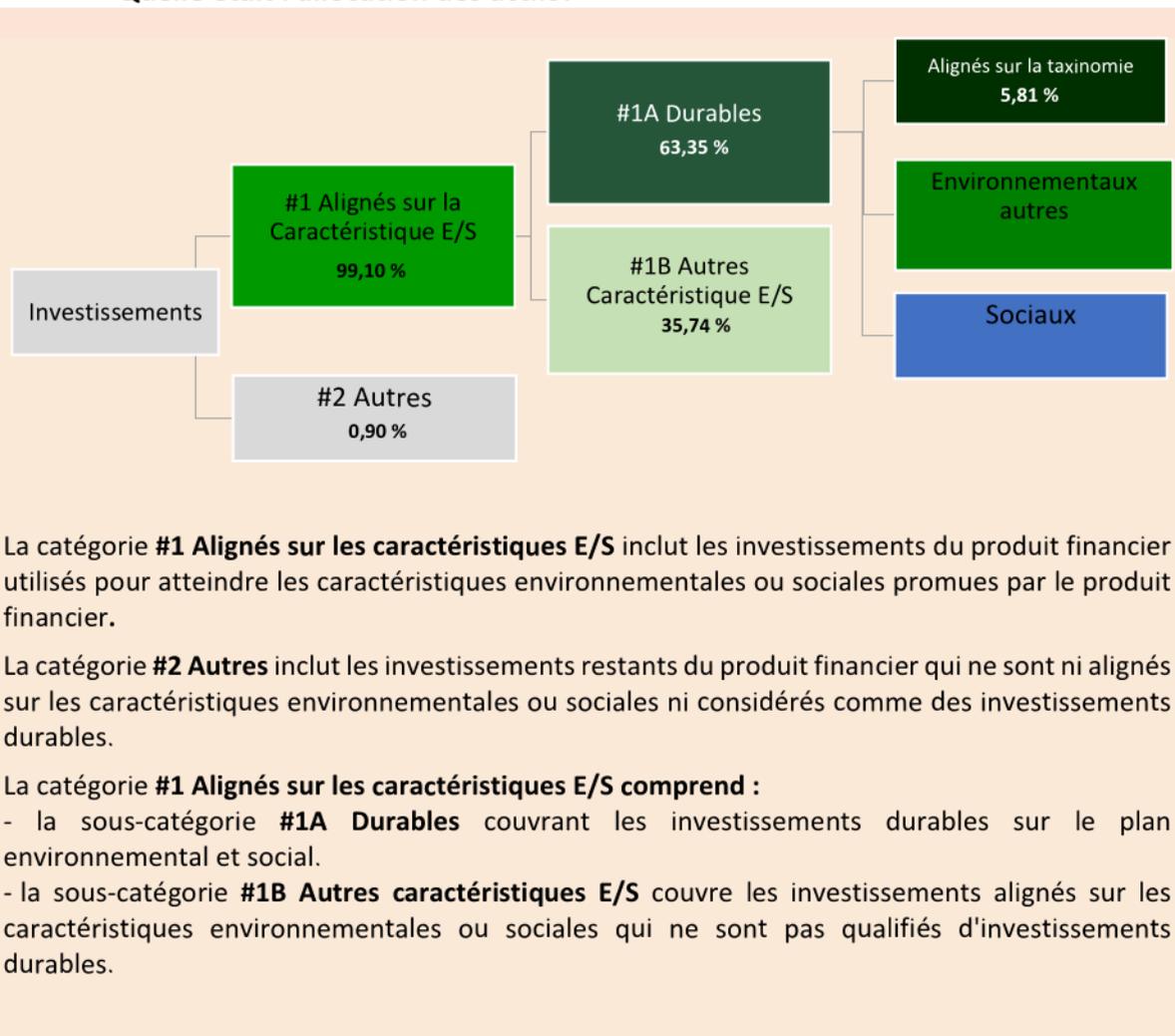
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CPR MONETAIRE ISR - Z	Fonds	6,87 %	FRA
CPR OBLIG 6 MOIS - I C	Fonds	2,64 %	FRA
SPAIN 1.85% 07/35	Emprunts d'Etats	1,86 %	ESP
BNP 1.125% 06/26 EMTN	Finance	1,26 %	FRA
BFCM 0.01% 05/26 EMTN	Finance	1,22 %	FRA
SOCGEN 4.125% 06/27	Finance	1,16 %	FRA
MUFG VAR 09/25 EMTN	Finance	1,11 %	JPN
SECUSS 1.125% 20/02/24	Conso cyclique	1,02 %	SWE
MIZUHO 0.184% 04/26 EMTN	Finance	1,01 %	JPN
ALDFP 4.75% 10/25 EMTN	Finance	0,99 %	FRA
CABKSM 1% 06/24 EMTN	Finance	0,98 %	ESP
BPCEGP 1% 04/25 EMTN	Finance	0,97 %	FRA
SLB % 10/24	Énergie	0,97 %	USA
MINGNO 3.125% 12/25	Finance	0,93 %	NOR
BFCM 3.875% 01/28 EMTN	Finance	0,93 %	FRA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Finance	62,94 %
Conso cyclique	11,99 %
Fonds	9,51 %
Industrie	4,20 %
Conso non cyclique	2,89 %

Énergie	2,50 %
Emprunts d'Etats	1,86 %
Services publics	1,72 %
Technologies de l'info.	0,93 %
Immobilier	0,87 %
Services de communication	0,48 %
Liquidités	0,13 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 5,81 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de

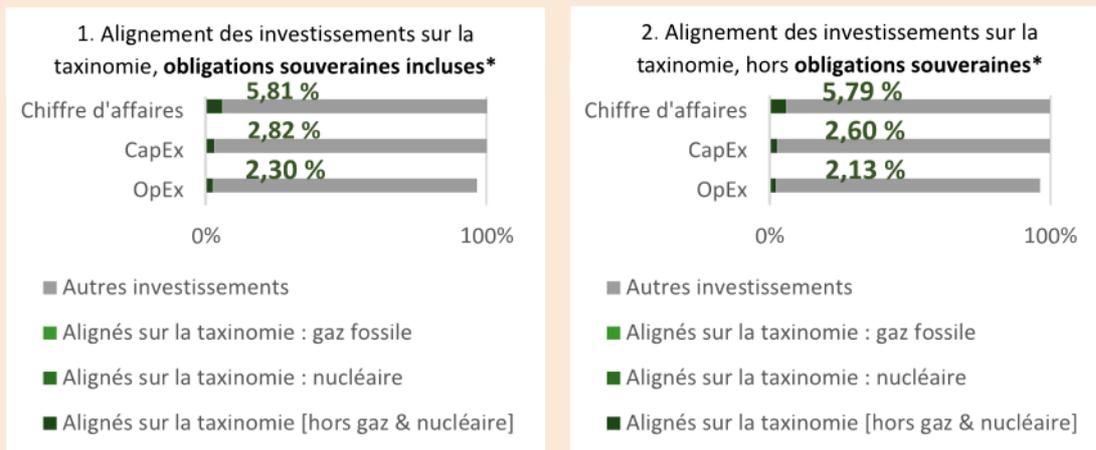
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des

sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 30/09/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,22 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*

Les indices de référence sont des indices

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Reporting fonds

Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus ainsi que le score de température du portefeuille. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le portefeuille ne prend pas en compte dans sa stratégie l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

Indicateurs extra-financiers

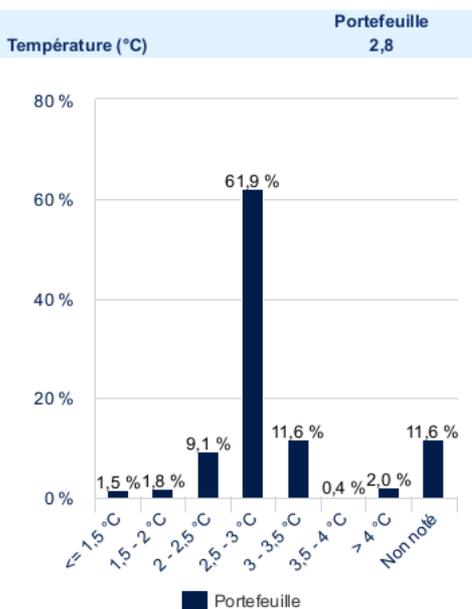
Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

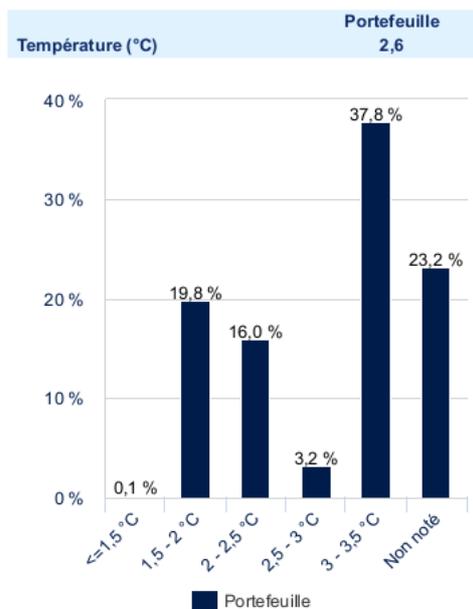
Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies:

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans les leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

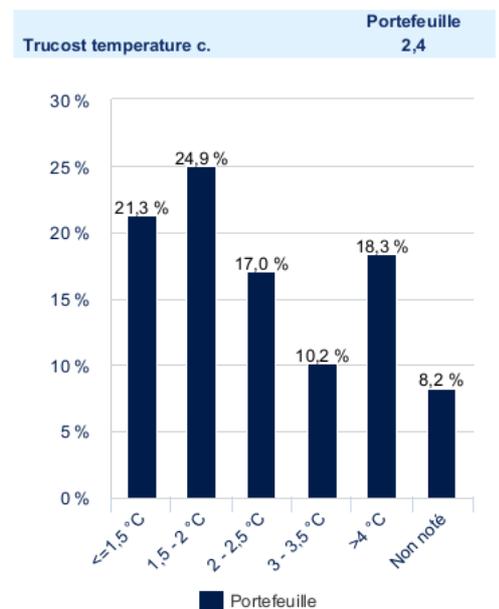
Méthode 1 - Température Iceberg Data Lab (°C)



Méthode 2 - Température CDP (°C)



Méthode 3 - Température Trucost (°C)



Politiques d'exclusion

Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

- (i) Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles
- (ii) Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

Cas des ETFs et des fonds indiciels ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
 - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
 - -30% d'intensité carbone (tCO₂e/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
 - Augmentation significative de la taille de son équipe ESG ;
 - Lancement d'ALTO* Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Indicateurs extra-financiers

La question de l'impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l'**empreinte biodiversité** est le **MSAppb* par bEUR** (1). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité d'une entité s'obtient en divisant la valeur d'impact (**MSA.ppb***) par la valeur d'entreprise : on obtient le « **MSAppb*EURb** ». Pour allouer l'impact d'une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d'affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d'outils Commotools (outil d'analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km²** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l'impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km²** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km²) et surface aquatique d'eau douce (~10 millions de km²), à l'issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km²** traduit en parties par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l'état initial jusqu'à aujourd'hui) et dynamiques (produits sur l'année d'exercice), à l'issue de laquelle on obtient le **MSAppb*** - métrique qui intègre ("time integrated") l'impact statique dans l'empreinte de l'année d'analyse en l'amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d'avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité.

	Portfeuille		Portfeuille
Empreinte biodiversité (MSAppb* /Md€)	38	Notable (entreprises et états)	97,91%
Impact sur la biodiversité (MSAppb*)	38	Noté	91,33%

(1) MSAppb*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée. Le MSAppb* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSA.ppb*/Md€

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l'UNEP GRID-Arendal(13) et de l'UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n'utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE)

(3) MSA (GLOBIO): le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d'intégrité de la biodiversité locale

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l'artificialisation de 1m2 d'un écosystème naturel vierge

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l'activité économique de l'entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l'utilisation des terres, les pollutions, l'introduction d'espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources

(6) La méthodologie considère qu'il faut 50 ans pour qu'un écosystème revienne à son état d'origine.

Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier 'Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de controverse	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics

3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'Investissement responsable d'Amundi.

Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 ^{ère} matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 ^{ème} matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

Notation des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

3.3 Gestion des risques de durabilité

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité. La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.